

# Mission Tourisme pour tous

**Pascale FONTENEL-PERSONNE**  
Députée de la 3e circonscription de la Sarthe

**Comment favoriser les départs en vacances  
en France du plus grand nombre de français ?**

Mars 2019 - Septembre 2019



Remise  
de la lettre  
de mission  
d'information  
le 13 mars  
2019



## AVANT-PROPOS

---

## INTRODUCTION

---

**La France est la première destination touristique mondiale** avec 89,4 millions de visiteurs étrangers accueillis en 2018. Le tourisme constitue un secteur clé de son économie : il représente près de 8 % du PIB, 56,2 milliards d'euros de recettes, et deux millions d'emplois directs et indirects. Au regard des enjeux que constitue le secteur du tourisme, l'État a fixé l'objectif d'atteindre 100 millions de touristes internationaux accueillis et 50 milliards d'euros de recettes touristiques à l'horizon 2020.

Pour développer ce secteur stratégique, le gouvernement a fait du tourisme une priorité de son action. En juillet 2017, le premier ministre a réuni un premier Conseil interministériel du tourisme, en présence de 17 membres du gouvernement, d'élus et de professionnels du secteur afin de présenter **la feuille de route du gouvernement en matière touristique, dont le pilotage a été confié au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Un Conseil interministériel du tourisme, présidé par le Premier ministre, et un Conseil de pilotage tourisme, présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sont réunis en alternance tous les trois mois selon un calendrier fixé chaque année. **Le cinquième CIT, prévu au deuxième semestre 2019, sera consacré à l'accès en vacances des Français et au départ du plus grand nombre.**

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a reconnu dans son article 140 le rôle et l'importance des vacances au sein de notre société : « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. ».

La place des vacances est toute particulière dans notre société. Le fait de ne pas partir en vacances est un indicateur d'exclusion au regard des travaux de Pierre Perier<sup>3</sup> « Les vacances seraient ainsi devenues le grand moment communautaire d'une société individualiste... le lieu privilégié d'une réconciliation avec soi-même et avec les autres. »<sup>1</sup> Ne pas pouvoir partir en vacances est vécue comme une véritable exclusion et contribue à la fracture de notre société. Ne pas partir en vacances est devenu un véritable marqueur social qui conforte la sensation d'assignation à résidence de ceux qui ne partent pas.

Quoiqu'en hausse ces deux dernières années, le taux des Français partis en vacances, c'est-à-dire partis pour des raisons personnelles au moins quatre nuits consécutives hors de leur domicile, est aujourd'hui de 64%<sup>2</sup>, soit le même niveau qu'en 1995.

Le présent rapport a pour objectif de permettre le départ en vacances d'un plus grand nombre de Français. Il dressera dans un premier temps le contexte et les raisons du faible taux de départ en vacances actuel tout en dressant l'état des lieux des dispositifs existants d'aide au départ en vacances. Dans un second temps, le rapport préconisera des solutions afin d'améliorer les politiques vacances, toujours dans l'objectif premier de développer le départ en vacances pour l'ensemble des Français.

---

<sup>1</sup> Pierre Perier Professeur de sciences de l'éducation ; université Rennes-2

<sup>2</sup> 15<sup>e</sup> baromètre du cabinet Raffour Interactif de juillet 2018

**84%** des Français sont partis au moins une fois en vacances dans leur vie.

## PARTIE 1- LE TOURISME POUR TOUS : UN MARQUEUR SOCIAL FORT CONFRONTE A

### DE NOMBREUX FREINS

1 Français sur 2 ne part pas en vacances

1 enfant sur 3 non plus

Cette situation ne peut plus durer. Les vacances sont un droit au même titre que l'accès aux loisirs et à la culture, elles sont une nécessité tant individuelle que collective.

Depuis deux ans, des signaux positifs apparaissent en direction du taux de départ en vacances des Français et du budget moyen consacré aux vacances. Face à ce constat, subsistent néanmoins de nombreux freins au départ qui s'expliquent par une culture vacances qui s'est progressivement diluée et des dispositifs inégalement déployés, ce qui accroît le sentiment d'inégalités sociales. Ainsi, soutenir le départ en vacances est devenu un véritable enjeu de société qui se heurte toutefois à de nombreux freins.

### A- LE DEPART EN VACANCES, DES IMPACTS POSITIFS AVERES

L'impact bénéfique des vacances n'est pas à démontrer : partir permet de sortir de son quotidien, son milieu d'origine, et favorise le vivre-ensemble. Les vacances améliorent la santé, la qualité de vie familiale, les relations interpersonnelles et intergénérationnelles. Elles ont un impact positif sur le développement social et permettent de développer de nouveaux savoirs. **Autant de raisons qui font des vacances un marqueur social fort privilégié des Français.**

#### 1- L'HISTOIRE DES CONGES PAYES DE 1936 A NOS JOURS

La grande histoire des vacances en France a commencé officiellement en 1936 avec la loi du 20 juin 1936 qui instaure deux semaines de congés payés pour les salariés. Cette mesure emblématique du Front populaire a donné la possibilité à des milliers de Français de partir pour la première fois en vacances pendant l'été 1936 (600 000 en 1936, 1,8 million en 1937) et contribué à la mise en place progressive d'une culture vacances en France. Elle a permis également de construire une industrie touristique et une politique d'aménagement du territoire majeure dans notre pays. Le pourcentage des départs a été multiplié par cinq depuis 1936. La démocratisation est considérable.

Les congés payés désignent les périodes de congés au cours desquelles le salarié est payé par l'employeur en raison d'une obligation légale. En France, le minimum légal est passé de deux semaines en 1936 à 5 semaines en 1982 (lois du 27 mars 1956 (Guy Mollet) 3 semaines, du 17 mai 1969 (Maurice Couve de Murville) 4 semaines de congés, ordonnance du 13 janvier 1982 (gouvernement Mauroy) cinquième semaine de congés payés).

Avant 1936, le principe des congés payés en France était très limité alors que plusieurs pays les avaient déjà instaurés : l'Allemagne dès 1905, l'Autriche-Hongrie et les pays scandinaves depuis 1910, la Tchécoslovaquie, la Pologne et le Luxembourg, au début des années 20, puis la Grèce, la Roumanie, l'Espagne, le Portugal, le Chili, le Mexique et le Brésil, entre la fin des années 20 et le début des années 30.

Tout a commencé sous Napoléon III avec un décret impérial du 9 novembre 1853 qui ouvre aux fonctionnaires de l'Etat le bénéfice de 15 jours de congés payés. Jusqu'en 1936 les congés payés restent cantonnés à quelques secteurs, malgré diverses tentatives législatives en 1928, 1931 et 1932 pour les généraliser, régulièrement retoquées par le Sénat : salariés du métro parisien en 1900 (10 jours de congés payés), salariés des entreprises électriques en 1905 (10 jours, puis 12 à compter de 1907), salariés des usines à gaz en 1906, employés de bureau et de commerce en 1913 (une semaine). Après 1918, le mouvement continue avec la Société des transports en commun de la région parisienne (l'ancêtre de la RATP) qui accorde 21 jours de congés payés à ses salariés. Le secteur privé n'est pas absent de ce mouvement à partir des années 20, dans la couture et la fourrure en particulier (conventions collectives), l'horlogerie (l'entreprise LIP en 1934), mais aussi près des deux tiers des entreprises en Alsace.

En 1936, les congés payés concernent tous les travailleurs : l'époque connaît le plein emploi, un grand nombre de Français commence à accéder aux vacances. Les retraités sont considérés comme étant en « vacances » et en repos mérité après une vie de dur labeur et leurs vacances ne constituent pas une préoccupation sociétale.

Dans les années 1950/60 avec la quatrième semaine de congés payés le tourisme social prend une connotation « familiale » et la cible numéro UN pour laquelle sont proposés des séjours est bien la FAMILLE. Les aides sont à destination des familles et des travailleurs : pour le transport ferroviaire, la carte Famille nombreuse, le billet de congés payés... ; pour les familles et les enfants : les bons CAF, les colonies de vacances.

Les Comité d'Entreprises, leurs ressortissants, vont progressivement ouvrir leur champ d'action mais pendant de nombreuses années, la priorité sera mise sur la famille et les enfants/adolescents avec un lien fort avec le secteur du tourisme familial. Le départ en vacances du plus grand nombre n'est pas l'objet premier du secteur ; l'objet premier est de proposer des lieux de vacances aux familles permettant le répit des parents et l'animation des enfants avec une connotation « Education Populaire » largement ancrée. La mixité sociale est la ligne majeure du projet : chacun paye selon ses revenus et la composition de la famille ; les grilles tarifaires des vacances familiales du secteur ont, à cette période, jusqu'à 5, voire 7 tranches.

Que signifie le mot « vacances » ? Louis JOLIN, dans la Revue Partance n°1 (2015) note : « selon Le petit Robert (2012), parmi les définitions, il y a celle qui définit « vacance » comme « un temps de repos excédant quelques jours, accordé légalement aux employés, aux salariés » ou encore comme « une période annuelle d'arrêt de travail coïncidant en partie avec la période pendant laquelle les écoles, les facultés rendent leur liberté aux élèves, aux étudiants ... pendant laquelle un grand nombre de personnes se déplacent ». Dans ces deux définitions, on trouve pour la première une référence à la durée (« excédant quelques jours ») et au droit (« accordé légalement », pour la seconde, une allusion au déplacement et à la période de liberté scolaire. »

Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances : les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

## 2- LE SOUTIEN AU DEPART EN VACANCES : UN VERITABLE ENJEU DE SOCIETE

Le mouvement des Gilets Jaunes lancé en France sur les ronds-points à la mi-novembre 2018 et se poursuivant durant l'hiver 2019 a permis de remettre au cœur des discussions un sujet majeur de notre société : celui du départ en vacances.

L'incitation au départ en vacances recouvre plusieurs enjeux de notre société :

- ✿ **Lutter contre les exclusions** : alors que le départ en vacances dans les années 50 relevait d'un comportement élitiste, il est devenu, à la faveur de son développement, une pratique dominante. « Les vacances sont progressivement devenues un indice d'intégration. Les vacances sont des temps collectifs qui favorisent les rencontres. Elles sont des vecteurs de valeurs positives. Ceux qui n'en partagent ni les rythmes, ni les conversations manquent un rendez-vous de la communauté nationale ».
- ✿ **Favoriser l'intégration et la cohésion sociale** : mobilité spatiale, socialisation, acquisition de nouveaux savoirs et savoir-être, temps de répit ... : expériences multi-facettes, les vacances concourent au développement et à l'équilibre personnel ainsi qu'à la cohésion sociale. L'effet des vacances, en plus de reconstruire la force de travail ou l'énergie du projet, accompagne le sentiment de faire corps avec la société en permettant d'être « **comme tout le monde** ». Le projet vacances est un véritable outil de remobilisation et de développement de l'estime de soi.
- ✿ **Soutenir l'économie touristique et les territoires** : dans un rapport de 2009, le Boston Consulting Group soulignait le poids du tourisme intérieur en France et l'avantage compétitif qui en résultait.

Ce constat est toujours d'actualité alors que huit Français sur dix placent la France métropolitaine très largement en tête en termes de destination.

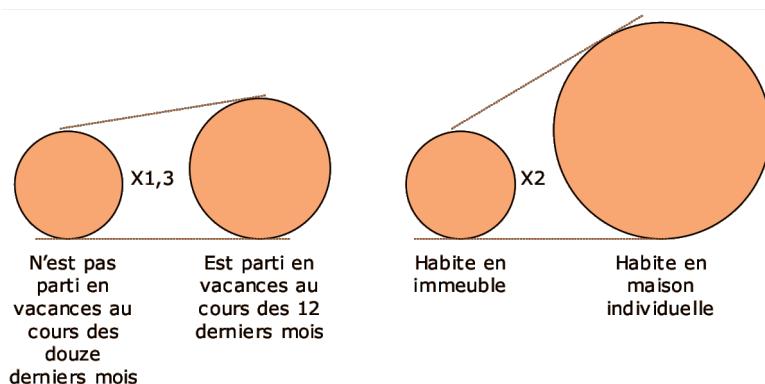
Les vacances, et plus largement le secteur du tourisme, sont donc à l'origine de retombées économiques importantes. Favoriser les vacances et plus particulièrement le tourisme social, c'est favoriser une économie non délocalisable et qui permet le développement de chaque territoire, de leur patrimoine et de leur culture. De par sa nature non marchande, le tourisme de l'économie sociale défend l'attractivité de toutes les régions et génère une part importante des emplois locaux.

### 3- LES VACANCES, UNE DES VALEURS FONDAMENTALES POUR LES FRANÇAIS

Les vacances constituent un temps de répit, une coupure dans le quotidien et un moyen essentiel pour se ressourcer, prendre du recul, favorisant ainsi l'épanouissement et le bien-être des individus. Elles deviennent ainsi **un élément déterminant du bonheur**.

Le CRÉDOC constate en 2019 l'aspiration grandissante des Français aux loisirs<sup>3</sup>. Début 2019, les loisirs et le temps libre se classent en deuxième position dans l'échelle de valeurs des Français et sont considérés comme plus importants que le travail. En 2012, cette hiérarchie était inversée. Seule la valeur « famille » obtient plus de citations et arrive en tête du classement.

L'effet bonheur des vacances<sup>4</sup> est incontestable: partir en vacances rend 1,3 fois plus heureux ceux qui partent que ceux qui ne partent pas.



<sup>3</sup> Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

<sup>4</sup> Sources CREDOC 2010

## 4- QUEL TAUX DE DEPART EN VACANCES DES FRANÇAIS ?

**66%<sup>7</sup>** des Français sont partis en vacances en 2018.

En 1950, seuls 15%<sup>5</sup> des Français partaient en vacances. Ce taux a progressé fortement tout au long les « Trente Glorieuses » dans un contexte de prospérité économique et d'allongement de la durée légale des congés payés pour passer à 60% en 1992. Sa croissance se ralentit ensuite et, entre 1995 et 2004, il fluctue autour de 65%.

**69%** des Français envisagent de partir en vacances au cours de l'été 2019

**Le taux des Français partis en « vacances » (c'est-à-dire partis pour des raisons personnelles au moins quatre nuits consécutives hors de leur domicile<sup>6</sup>), âgés de 15 ans et plus<sup>7</sup>, est en nette amélioration depuis deux ans, après avoir été régulièrement orienté à la baisse depuis la fin des années 1990.**

Soit deux points de plus qu'en 2017, et retrouve le même niveau qu'en 1995, après avoir atteint un point bas en 2008 (52%). Il était encore de 59% en 2013. Au total, 36,3 millions de Français sont ainsi partis en vacances en 2018.

**Ce chiffre devrait progresser en 2019, 69% des Français envisageant de partir en vacances au cours de l'été 2019** selon les résultats du 19e baromètre Ipsos/Europ Assistance publié début juin 2019.

29% partiront au moins une semaine, 39% au moins deux semaines, 17% 3 semaines. Avec une moyenne de 2 semaines (vs 1,8 semaine en Europe), **les Français sont les champions européens des vacances d'été** (stable par rapport à 2018). Seuls les Brésiliens font mieux avec 2,2 semaines.

**Cette hausse s'explique par l'amélioration progressive de la situation économique.** Au-delà du taux de départ, le nombre moyen de périodes de départs est également en hausse. Les Français qui sont partis en vacances en 2017 ont ainsi réalisé 2,7 séjours en moyenne, contre 2,3 en 2016, soit une progression de 17%. En termes socioéconomiques, les CSP+ restent, sans surprise, largement en tête des catégories parties en vacances l'an dernier (89%), devant les employés et les professions intermédiaires (67%).

Si on rentre dans le détail, les cadres (82%), les professions intermédiaires (75%), les habitants de l'agglomération parisienne (72%), les diplômés de l'enseignement supérieur (79%), les 25-39 ans (65%), les étudiants (67%), les propriétaires d'une résidence secondaire et les personnes disposant de plus de 3 800 euros chaque mois sont ceux qui partent le plus (en particulier avec des taux moyens de départ systématique en vacances longues l'été de l'ordre de 40%).

<sup>5</sup> Taux annuel

<sup>6</sup> Conformément à la définition des vacances de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

<sup>7</sup> Soit 54,97 millions de Français selon les estimations INSEE fin 2018

A l'inverse, les ouvriers (47%), les personnes au foyer (49%), les personnes avec des bas revenus (40%), les familles monoparentales, les personnes sans diplôme (37%) partent peu ou pas (plus de la moitié des personnes sans diplôme ou de celles ayant moins de 1 900 euros chaque mois ne sont pas parties en vacances longues l'été de 2013 à 2015<sup>8</sup>).

## 5- QUEL BUDGET MOYEN CONSACRE AUX VACANCES PAR LES FRANÇAIS ?

**Le budget des vacances d'été 2019 est annoncé à 2201 euros par foyer**, selon le baromètre des vacances Ipsos/Europ Assistance paru en juin 2019<sup>9</sup>. Comparée à l'Espagne et à l'Allemagne, la France enregistre ainsi la plus forte augmentation (+ 10 % par rapport à 2018) du budget moyen qui sera dépensé en transport, hébergement et loisirs. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils feraient si leur budget de vacances d'été était doublé, les Français déclarent qu'ils voyageraient plus souvent (35%), mais aussi plus longtemps (25 %) et vers d'autres destinations (16 %).

Les Français tiennent à partir en vacances et le disent : ils sont 55% à déclarer être prêts à limiter leurs dépenses pendant l'année pour réaliser ce projet. Les modes de transport sont également l'objet d'une attention particulière. Préférant économiser sur le transport plutôt que sur l'hébergement, les voyageurs tirent profit de la forte intensité concurrentielle au sein de ce secteur: covoiturage, cars Macron, Ouigo sont autant de possibilités de voyager à bas coût.

## 6- LA FRANCE METROPOLITAINE, DESTINATION PHARE POUR LES VACANCES

Côté destinations, 80% des Français partis en vacances en 2018 ont choisi la France métropolitaine. 49% sont partis à l'étranger ou DOM-TOM (29% ont choisi les deux types de destination). Les premiers chiffres de la saison estivale 2019 indiquent que la France est restée la destination préférée des Français. Pour près de 80% des Français partis à l'étranger, les destinations les plus prisées restent européennes, comme l'Italie, la Grèce, le Portugal ou l'Espagne.

Autre tendance: la hausse record des courts séjours marchands, plébiscités par 38% des Français. Près de 3 millions de Français de plus qu'en 2017 ont opté pour de tels séjours.

Autre signe positif : les courts séjours marchands (une à trois nuits avec hébergement payant) ont reculé d'un point en 2017, au profit des longs séjours.

**2 201€** de budget vacances  
d'été 2019 par foyer  
selon le baromètre des vacances  
Ipsos/Europ Assistance paru en juin 2019<sup>9</sup>

<sup>8</sup> Source : 4 pages DGE n°65 décembre 2016 - Source : CRÉDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français » 2014-2015

<sup>9</sup> Etude réalisée par Ipsos à la demande d'Europ Assistance sur un échantillon de 12 000 personnes en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Autriche, Royaume-Uni, Suisse, Pologne et Portugal) et en Amérique (États-Unis et Brésil) entre le 18 mars et le 10 avril 2019

Plus de quatre Français sur dix (41%) ont bénéficié en effet d'au moins un long séjour marchand de loisirs. Ce taux reste stable par rapport à 2016, mais le nombre de séjours concernés progresse néanmoins de 400.000 du fait de l'augmentation de la population.

Pour leur part, les séjours non marchands de loisir (résidence secondaire, vacance chez des membres de la famille ou chez des amis) affichent un taux de départ de 29%, en hausse de quatre points sur 2016.

Et pourtant, le nombre de personnes ne partant pas en vacances reste très élevé et ce pour diverses raisons.

## B- LE DEPART EN VACANCES, DE NOMBREUX FREINS A LEVER

Si les chiffres du départ en vacances semblent évoluer dans le bon sens pour un nombre croissant de Français, d'autres ne partent pas ou partent peu. Le frein financier est un élément important qui empêche les personnes de partir en vacances. Toutefois, il ne peut à lui seul expliquer les raisons du non-départ. Il existe aussi des freins culturels et sociaux tout aussi importants.

### 1- QUELS SONT LES FREINS CONNUS AU DEPART EN VACANCES ?

Si les chiffres du départ en vacances semblent évoluer dans le bon sens pour un nombre croissant de Français, d'autres ne partent pas ou partent peu. De nombreux freins au départ existent et sont les mêmes depuis la démocratisation des vacances en France.

**Les freins financiers restent largement prépondérants au non-départ.** Les raisons financières sont invoquées par 60 à 80% des non-partants entre 15 et 64 ans et par 42% des plus de 65 ans : effet de ciseaux entre le pouvoir d'achat des Français et le coût de la dépense touristique, lié en particulier au coût du transport, de plus en plus prégnant dans le budget vacances, qui représente près du quart des dépenses touristiques (23%) d'où le succès de solutions qui permettent de voyager à moindre coût : le covoiturage, l'auto-partage, les cars Macron, l'offre Ouigo.

**S'y ajoutent des raisons familiales** (santé, personne à charge), **professionnelles** (trop de travail, nouvel emploi), **des situations de vie plus ou moins conjoncturelles** (jeunes, travailleurs pauvres, agriculteurs, familles monoparentales, étudiants, etc...) ainsi que la concurrence d'autres postes de consommation. Les vacances sont de loin le premier poste de restrictions – notamment pour les ménages modestes (89% renoncent à des vacances)<sup>10</sup>. Le non-départ peut aussi résulter d'un **choix personnel**.

<sup>10</sup> Source : CRÉDOC, enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français » 2019

**Viennent également des raisons psychologiques**, liées au décalage entre les vacances représentées et l'offre lisible ou accessible. Différentes études ont montré que, chez certaines personnes, s'installe une « autocensure » à l'égard des vacances ; elles cessent d'exprimer l'envie de partir pour des motifs divers ; par exemple, parce qu'elles estiment « qu'elles n'y ont pas droit », ou, parce que se trouvant en situation d'isolement social, elles n'envisagent pas de partir seules.

**1M**illion d'enfants partaient en colonies de vacances il y a 10 ans ;

**850 000** aujourd'hui

comment ?), de leur organisation (quel budget ? quel moyen de transport), de leur déroulement (confrontation des modes de vie et des comportements, manque de connaissance des us et coutumes) expliquent enfin qu'on ne part pas. La bonne organisation d'un séjour vacances suppose une certaine familiarité avec le tourisme qui seule garantira un séjour vacances optimisé et sans imprévus financiers susceptibles de mettre à mal un budget serré. Un accompagnement dans la phase organisationnelle du projet, voire sur le lieu de vacances s'avèrent alors indispensables pour que le projet puisse se concrétiser.

## 2- L'ACCULTURATION VACANCES AFFAIBLIE DANS LE TEMPS

**La représentation des vacances a changé.** En 1936, les congés payés concernent tous les travailleurs : tout le monde part deux semaines et découvre la France. L'allongement progressif de la durée des congés payés accompagne la progression du départ en vacances. Jusque dans les années 1990, les congés payés seront sans conteste synonymes de vacances et signifieront automatiquement quitter son domicile pendant toute la durée de ses congés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : on est en congés, mais on ne part pas forcément et on reste chez soi.

**La culture des vacances s'est appauvrie chez les enfants** en raison de la disparition progressive des colonies de vacances et des classes de découverte depuis une vingtaine d'années. Un million d'enfants partaient en colonies de vacances il y a 10 ans ; ils sont 850 000 aujourd'hui.

Sur 12 millions d'enfants scolarisés, 1,4 million partent en séjours collectifs : colonies de vacances, mini-séjours, camps scouts, séjours linguistiques<sup>11</sup>. A de très rares exceptions, les 25-35 ans constituent une tranche d'âge qui n'est jamais partie pendant sa scolarité en séjours collectifs, et qui ne part pas aujourd'hui.

<sup>11</sup> Chiffres de la DJEPVA (ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse)

### 3- DES DISPOSITIFS EXISTANTS D'AIDE AU DEPART PEU VISIBLES, PEU LISIBLES

De nombreux acteurs interviennent dans le champ de l'accès aux vacances : administrations, comités d'entreprises, collectivités territoriales, comités d'œuvres sociales, mutuelles, associations, caritatifs... Ils ont pour certains été pionniers dans ce mouvement en inventant des dispositifs d'aide au départ, en construisant des centres de vacances, en proposant des tarifs de séjours en fonction du niveau de revenus, etc.

**Le chèque-vacances** déployé par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) depuis 1982, les dispositifs de la Caisse Nationale d'Allocations Familiale et des Caisses d'allocation familiales, au travers de **VACAF**, de la **CNAV**, de la **MSA**, les actions des caisses de retraite, mutuelles, fondations... sont les principaux dispositifs mis en place depuis plus de 30 ans. Ils concourent à la fois au départ en vacances du plus grand nombre et ciblent en même temps, au travers de leurs politiques sociales, des publics fragiles qui doivent bénéficier d'un accompagnement spécifique (jeunes, familles monoparentales, défavorisées, seniors, personnes handicapées).

En parallèle, l'aide à l'accompagnement au départ portée par des associations telles que Vacances & Familles, Vacances Ouvertes, dont l'objet même est le départ en vacances, qui repose sur un accompagnement de proximité au projet de vacances, vient compléter les dispositifs publics et garantit que les publics visés maîtriseront pleinement leurs vacances.

**Toutefois, ces dispositifs ne sont pas toujours connus (pas plus que les organismes qui les diffusent), lisibles, cohérents et ne s'appliquent pas équitablement sur l'ensemble du territoire et à toutes les populations concernées.** C'est le cas du chèque-vacances, qui n'est pas déployé dans tous les secteurs économiques et dans toutes les formes d'entreprise, et qui touche seulement 4,5 millions de bénéficiaires salariés alors que le nombre total de salariés représente un potentiel de l'ordre de 33 millions de bénéficiaires. C'est le cas également des politiques menées par les 101 CAF, différentes d'une CAF à l'autre dont la priorité n'est pas nécessairement le départ en vacances, ou qui interviennent sur la base de critères différents (quotient familial, revenu fiscal de référence) ce qui conduit à la perte d'une aide financière si l'on change de département.

**En outre, les acteurs qui accompagnent les plus fragiles se heurtent depuis plusieurs années à la baisse des financements publics** et doivent consacrer une trop grande partie de leur temps à plaider leur cause pour sécuriser leur budget d'intervention au détriment de leurs actions concrètes (démarche de VO et V&F auprès des parlementaires dans le cadre des PLF 2018 et 2019).

## 4- DE NOMBREUX TROUS DANS LA RAQUETTE EN FONCTION DES CATEGORIES SOCIALES

Si les plus fragiles sont bien identifiés et peuvent bénéficier d'un dispositif social adapté, en fonction de leurs revenus, quotient familial, niveau de retraite..., d'autres, qui dépassent ces niveaux, ne sont pas concernés et ne bénéficient d'aucun coup de pouce. C'est le phénomène bien connu des effets de seuil qui concernent des catégories sociales qui ne sont plus considérées comme des populations fragiles, et donc ne bénéficient d'aucun avantage sans toutefois avoir un niveau de vie comparable à celui de catégories plus aisées. Ce sont les classes moyennes « basses » qui sont le plus touchées et qui ont un vrai sentiment de déclassement contre lequel il est nécessaire d'apporter des réponses pour éviter la fracturation de la société. Cette catégorie de population a constitué le gros des « gilets jaunes » pendant l'hiver 2018-2019.

Extrait de l'étude 2019 de la Fondation Jean Jaurès « Les Français et les vacances ; quelles inégalités ? »  
<https://jean-jaures.org/nos-productions/les-francais-et-les-vacances-quelles-inegalites>

**...Au cours des cinq dernières années, deux tiers des Français déclarent avoir été contraints de renoncer à partir en vacances d'été pour des raisons financières**, 4 personnes sur 10 y ayant été obligés « souvent ». La fréquence de renoncement aux vacances d'été varie très significativement selon le niveau social. **Le renoncement fréquent constitue ainsi la norme dans les milieux modestes et pauvres (>50 %), est presque majoritaire (48 %) au sein de la classe moyenne inférieure**, tandis qu'il est beaucoup plus minoritaire (21 %) parmi les classes moyennes supérieures et marginal parmi le public aisés (11 %). De manière tout à fait révélatrice, **les plus hauts taux de renoncement aux vacances sont atteints parmi les Français qui se disent « gilets jaunes »**. 61 % des « gilets jaunes » disent avoir dû renoncer « souvent » à des vacances pour des raisons financières contre 45 % pour ceux qui ne se disent pas « gilets jaunes » mais soutiennent le mouvement, 28 % de ceux qui ne se disent pas « gilets jaunes » et 39 % pour l'ensemble des Français...

## 5- COMMENT SOUTENIR LES VACANCES, FACTEUR DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE PROSPERITE ECONOMIQUE ?

**Les vacances sont un vrai marqueur social, facteur de cohésion et d'appartenance, qui impactent la santé et le bien-être de toutes les classes sociales.** Toutes les études convergent sur leur importance, encore plus aujourd'hui pour former les citoyens de demain, repousser les extrémismes, répondre aux revendications sociales, lutter contre le sentiment d'abandon et d'isolement, accompagner le vieillissement d'une partie de la population et prévenir la dépendance (voir notamment les résultats des programmes d'action sociale de l'ANCV <http://www.ancv.com/les-etudes> ).

Elles contribuent à la **vie sociale et économique des territoires**. Les retombées économiques du chèque-vacances dans les territoires sont évaluées à 3 fois le montant de chèques-vacances effectivement émis, soit près de 5 Md€.

S'agissant des programmes d'aides aux vacances de l'ANCV, en 2018, ce sont près de 70M€ qui bénéficient à l'économie touristique pour plus de 23M€ d'aides attribuées (Bilan d'action sociale ANCV 2018).

**Les équipements touristiques à vocation sociale**, qui se sont développés à partir des années 60, ont été implantés dans tous les territoires, au premier rang desquels les territoires les plus touristiques (bord de mer, montagne). Mais ils **ont également assuré la vie de territoires a priori moins touristiques, ruraux et en moyenne montagne**<sup>12</sup> et en sont aujourd'hui le seul moteur économique, offrant à la population locale, au-delà des touristes, des débouchés en termes d'emploi et l'accès à des services et des équipements sportifs (piscine...) alors que les emplois sur les villages de vacances sont des emplois locaux non délocalisables. VVF Villages dans sa vocation sociale représente ainsi un employeur, sur certains sites, incontournable et important (ex Najac : VVF Villages est le second employeur du canton).

**5 Milliard€**

de retombées économiques du chèque-vacances dans les territoires

**La disparition de ces équipements, qui doivent faire face à des rénovations importantes pour continuer à attirer des clientèles, doit être prévenue dans toute la mesure du possible dès lors que le projet porté est viable économiquement, en proposant des dispositifs financiers adaptés.** Ces dispositifs, nationaux et/ou régionaux (Fonds Tourisme Social Investissement, aide à la pierre de l'ANCV, dispositif de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes notamment), existent déjà mais sont mal connus, mal compris et doivent faire l'objet d'une plus grande communication et d'une véritable pédagogie pour être utilisés au maximum de leur capacité. Un accompagnement au montage de projet doit être proposé aux opérateurs.

## 6- L'ENVIRONNEMENT : UNE OPPORTUNITE POUR LES OPERATEURS DU TOURISME SOCIAL

Les préoccupations environnementales sont de plus en plus prégnantes. Elles sont liées aux conséquences générales du dérèglement climatique (épisodes de crues, canicules), à ses répercussions sur certaines destinations (érosion du trait de côte, raréfaction de la neige en montagne, assèchement des rivières...), à la protection de l'environnement et de la biodiversité, face à un tourisme qui menace les équilibres (gestion des déchets, empreinte carbone, bruit...) et auxquelles les clientèles sont de plus en plus sensibles.

<sup>12</sup> Selon les chiffres de l'UNAT 2018, 38 % de leurs équipements sont implantés à la campagne et en moyenne montagne, notamment dans le Massif Central

Elles résultent également d'une attention accrue portée à un tourisme responsable et durable qui privilégie les circuits courts, la valorisation des produits locaux et l'offre des territoires, la responsabilité sociale et environnementale des structures touristiques. Les clientèles les plus jeunes, qui constituent le vivier des touristes des 50 années prochaines années, sont particulièrement attentives à ces éléments et valorisent d'autant plus les offres qui les intègrent.

Les territoires et les professionnels du tourisme doivent donc être en mesure d'adapter leur offre à ces mutations, pour certaines irréversibles. Plus que des mesures à la marge, cette adaptation représente pour certains et pour le tourisme français en général, un changement de paradigme : il s'agit de repenser l'offre touristique pour délivrer des services plus qualitatifs, moins saisonniers, de revenir sur des objectifs de fréquentation purement quantitatifs – avec toutes les nuisances induites – pour développer et promouvoir un tourisme plus respectueux des populations et de la nature dans une recherche d'éthique et de durabilité.

**Les opérateurs du tourisme social portent souvent ces valeurs depuis longtemps** (circuit court, ancrage dans leur territoire, valorisation des produits locaux, emploi local...) **sans avoir toujours su valoriser leurs actions en la matière et doivent se saisir de cette opportunité pour communiquer sur cet aspect différenciant de leur offre.** Par ailleurs, les dispositifs de soutien à leurs investissements devraient intégrer une part croissante d'investissements liés aux mutations environnementales (matériaux respectueux de l'environnement, aménagements permettant de lutter contre la canicule...) et valoriser les démarches vertueuses.

Sur le long terme, pour prévenir les risques inhérents au tourisme de masse, l'Etat a lancé début 2019 une grande réflexion pour définir les axes d'une politique nationale de tourisme durable. Confiée à l'ADEME, cette mission doit permettre la mise en place d'un plan d'action qui sera présenté à l'occasion du Conseil Interministériel du Tourisme de l'automne 2019 en parallèle du présent rapport sur le tourisme pour tous.

## PARTIE 2. DEPART EN VACANCES : QUELS SONT LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET TERRITORIAUX ?

---

La décision politique de développer le départ en vacances et favoriser le départ du plus grand nombre s'est traduite par des actions menées par de multiples acteurs, pour :

- **Le droit aux vacances** (ANCV, CGET, certaines régions, quelques collectivités, des associations sur fonds propres...)
- **L'inclusion sociale** (ANCV/Direction des politiques sociales, MSA, CAF à travers les AVE, les Départements (ASE), les CCAS et CIAS) ;
- **Le soutien à la parentalité** : les CAF, MSA

Ces différentes institutions s'appuient sur un réseau associatif local généralement mal identifié par les publics ciblés et dont le cœur de métiers est assez mal défini en termes d'accompagnement qui va de l'équilibre financier des vacances à l'appui conseil aux projets vacances, ainsi qu'aux diagnostics sociaux de territoire.

Les opérateurs du tourisme, qu'ils soient sociaux ou pas, mènent également leurs propres actions avec plus ou moins de réussite et de lisibilité (Fonds de dotation je pars, tu pars il part ; SoliKend ; action RSE de VVF Villages...).

### A- L'ANCV : L'OPERATEUR PUBLIC EMETTEUR DE CHEQUES VACANCES

---

Au niveau national et jusqu'à aujourd'hui, les principales aides financières au départ en vacances sont les chèques-vacances, émis par l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

Etablissement public industriel et commercial créé par l'ordonnance n°82-283 du 26 mars 1982 et placé sous la double tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) est régie par le code du tourisme (articles L. 411-1 et suivants et R. 411-1 et suivants). Elle dispose du monopole d'émission et de remboursement des chèques-vacances (art. L.411-13 du code du tourisme).

## 1- LA CASQUETTE SOCIALE DE L'ANCV



### La gestion et le développement du dispositif des chèques vacances

Les chèques vacances sont des titres nominatifs **qui ont vocation à être remis en paiement de prestations de services consommées à l'occasion des vacances, plus précisément pour « les transports en commun, l'hébergement, les repas, les activités de loisirs »**. Destiné à régler des dépenses en France, le Chèque-Vacances bénéficie quasi exclusivement aux opérateurs touristiques nationaux et constitue un effet de levier sur plus de 4% de la consommation touristique intérieure (en valeur).

Le chèque-vacances est commercialisé par l'ANCV auprès de clients publics (les trois fonctions publiques : Etat, territoriale, hospitalière ; les comptes publics : La Poste, les CPAM et CAF), et de clients privés (entreprises de plus de 50 salariés par le biais des comités d'entreprise (clients CE) qui les proposent à moindre coût sur la base de critères sociaux ; entreprises de moins de 50 salariés (clients PE), salariés des particuliers employeurs), et, depuis 2015, travailleurs non-salariés. **Au total, plus de 51 000 clients, dont 32 000 petites entreprises diffusent le chèque-vacances.**

Les Comités d'Entreprises du secteur privé (hors grands comptes privés/publics et Petites Entreprises représentent 90% en nombre de clients actifs pour 45% du volume d'émission. Les Grands comptes privés (secteur bancaire, automobile, services, industrie) représentent 293 clients actifs en 2018 (2% du nombre total de clients hors Petites Entreprises pour 14% du volume d'émission).

**En 2018, l'ANCV a émis un montant de chèques-vacances de 1,67 milliard d'euros. 4,5 millions de salariés ont bénéficié de chèques-vacances (soit 11 millions de personnes avec leur famille).**

Les règlements par chèque-vacances ne peuvent se faire qu'auprès de prestataires agréés par l'Agence qui leur reverse la contre-valeur des chèques-vacances reçus diminuée d'un pourcentage de frais de gestion<sup>13</sup>. À la fin de l'année 2018, 211 000 professionnels du tourisme et des loisirs (soit plus de 200 000 points d'acceptation) étaient conventionnés par l'ANCV ; plus de 158 000 d'entre eux ont été « actifs » en 2018 et ont adressé au moins une demande de remboursement à l'ANCV.

**4,5 Millions**  
de salariés bénéficiaires  
de chèques-vacances

<sup>13</sup> Depuis le 1er janvier 2019, le taux de commission perçu au remboursement est de 2,5%.

Sur ce même modèle, l'ANCV diffuse un « coupon sport », créé en 1998 par le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui permet de régler des adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs auprès d'associations et de clubs sportifs convention par l'Agence sur l'ensemble du territoire. En 2018, le coupon sport a représenté un volume d'émissions de 20 millions d'euros.

### ✿ **Les autres aides à vocation sociale : programmes d'aides à la personne, de soutien au patrimoine du tourisme à vocation sociale et fonds d'expérimentation.**

**Les aides à la personne ont vocation à toucher des publics précaires** (forte précarité économique, problématiques et suivi social, médico-social, dont le non-départ en vacances est structurel), **fragiles** (revenus précaires à modestes, qui font l'objet d'un suivi socio-éducatif, voire social léger et dont le non départ est régulier), **vulnérables** (revenus modestes, pas de problématique, ni de suivi social, départs assez réguliers). **Elles ont bénéficié à plus de 2,3 millions de personnes en 10 ans.**

L'action sociale de l'Agence compte une multitude de partenaires (4 500) impliqués directement ou non dans le départ en vacances des publics qui en sont les plus éloignés : associations, organismes sociaux, collectivités, services de l'Etat central ou déconcentrés, clients du Chèque-Vacances.

✿ **Les Aides aux projets vacances** proprement dites visent l'inclusion de populations fragiles et sont mises en œuvre par des partenaires, notamment associatifs. Ces derniers se voient attribuer des dotations, essentiellement sous la forme de chèques-vacances qui contribuent à financer des projets de vacances construits et accompagnés avec les candidats au départ.

Les associations sont également soutenues dans le déploiement de ce programme.

**103 000**

bénéficiaires des Aides aux Projets Vacances en 2018.

**En 2018, 103 000 personnes ont bénéficié des APV, avec un montant moyen d'aide de 140€. 35% des personnes aidées dans le cadre des APV ne sont jamais parties en vacances, 39,8% des bénéficiaires évoluent dans des foyers percevant moins de 1 000€/mois. Le coût moyen des séjours soutenus en 2018 est de 550€. Les APV représentent en moyenne 25,4% du coût du séjour.**

L'architecture partenariale des APV permet de couvrir l'ensemble du territoire national

4 régions concentrent près de la moitié des départs : IDF, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France

La Corse représente moins de 1% des départs  
→ Mobilisation des PDP



✿ **Les Aides d'appui (plus d'1M€ en 2018)** permettent de soutenir des projets qui concourent aux dispositifs d'accès aux vacances, notamment dans le cadre de politiques publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit le partenariat depuis 10 ans avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui permet à plus de 2 500 jeunes des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de partir en vacances et de découvrir notamment les capitales européennes. Ce dispositif est équi-financé par l'ANCV et le CGET à hauteur de 350 K€ et s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat pour son déploiement sur le terrain.

**2 500**

Jeunes des Quartiers Politique de la Ville partis en vacances.

L'ANCV soutient également le réseau Passerelles depuis 10 ans, dispositif qui permet le départ en vacances de familles avec un enfant porteur de handicap. Initié dès sa création par l'ANCV, le groupe Klesia et la CNAF, il permet plus de 2 000 départs en famille au sein de séjours familiaux. La mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire au cours de ces séjours permet d'offrir des temps de répit aux parents tout en contribuant à l'inclusion de ces familles dans des villages de vacances du tourisme social ouvert à tous.

✿ **Les Aides à la pratique sportive** constituent un cadre d'intervention permettant le soutien de projets à visées socio-éducatives par le sport. Elles trouvent notamment leur justification dans l'implication de l'Agence sur le titre Coupon sport. **170K€ d'aides ont été apportées par l'ANCV en 2018 au bénéfice de plus de 65 500 personnes.**

★ **Bourse Solidarité Vacances** s'adresse à un public disposant de revenus modestes, accompagné par des structures sociales de proximité, et permet d'accéder à une offre de séjours solidaires, proposée par des prestataires du tourisme et des loisirs, structures du tourisme à vocation sociale ou professionnels du secteur lucratif<sup>14</sup>. L'offre de séjours peut être assortie d'une offre de transport solidaire.

**10 700**

Bénéficiaires du programme Bourse Solidarité Vacances.

En 2018, près de 10 700 personnes ont bénéficié du programme **BSV** qui s'est appuyé sur 354 porteurs de projet : associations, clubs (99), caritatifs (42), centres sociaux (120), collectivités (70), CAF, MSA (19), les clients du CV (La Poste, les SRIAS (4). Près de 25 000 places de séjours à tarif solidaire avec 50 à 80% de réduction ont été proposées par 117 opérateurs pour des séjours qui représentent 41% de l'offre utile (juillet-août).

★ **Seniors en vacances**, programme phare de l'ANCV, est mis en œuvre depuis 2007 avec deux objectifs, l'un **social** - rompre l'isolement de cette catégorie de population-, l'autre **économique** - contribuer à l'augmentation de la durée d'occupation des équipements de tourisme sur les ailes de saison (hors période juillet-août). Il permet des départs en groupe (75% des partants) et en individuel (25% des partants). Des offres packagées (offres de séjour tout compris, avec programmes d'activités et d'excursions, sur 5 ou 8 jours) sont sélectionnées par l'Agence auprès de prestataires de tourisme sur la base d'un cahier des charges et sont proposées :

- Sur le volet « groupes », par des partenaires (collectivités locales, associations, maisons de retraite ...) identifiant les personnes âgées,
- Sur le volet « individuels », par l'ANCV via une plateforme de gestion.

**77 000**

seniors bénéficiaires

**2 352**

jeunes bénéficiaires  
du programme  
Départ 18/25 ans

En 2018, 77 000 seniors sont partis dans le cadre de ce programme. 65,9 % des seniors ont bénéficié d'une aide de l'ANCV car non imposables. Le programme a été financé sur les crédits ANCV à hauteur de 7,3 M€, complétés de 250k€ de co-financement CARSAT et de la subvention CIT de l'Etat pour 711k€.

<sup>14</sup> Les principaux partenaires sont Madame Vacances (4 700 places, 16% de taux d'occupation/TO), Pierre & Vacances (4 287 places, 49 % de TO, 2 100 partants), VVF Villages (3 887 places, 53% de TO, 2 058 partants), - Vacances Poppins (1 290 places, 22% de TO, 280 partants), La CCAS (830 places mais 62,5% de TO).



**Seniors en Vacances**

Critères d'éligibilité au programme		
Partenaires	Projets	Bénéficiaires
<b>Fournisseurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prestataires de tourisme, agréés CV</li> <li>Plateforme individuelle pour les GIR</li> </ul> <b>Porteurs de projets (conventionnement tête de réseau ou direct en local) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales (52%)</li> <li>Associations (32%)</li> <li>Centres sociaux</li> <li>Caisse de retraite</li> <li>Établissements d'hébergement pour personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de séjour proposées sur plusieurs dates, hors période Juillet/Août ; en France ou en Europe</li> <li>Offres de séjour tout compris : pension complète, avec programmes d'activités et d'excursions</li> <li>Types de séjours : répit aidant / aidés, prévention, fin d'année, intergénérationnels</li> <li>Possibilité pour les porteurs de projets d'inclure des temps de formation, sur la structure de vacances ; plusieurs conditions : programme sur 5 jours, groupe de 25 personnes max.,...</li> <li>Prix fixes des séjours* : 332€ par personnes pour des séjours de 5 jours 4 nuits et 397€ pour des séjours de 8 jours / 7 nuits</li> <li>Projets de vacances individuels ou groupés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes de 60 ans et plus, retraitées ou sans activité professionnelle avec une aide financière ANCV pour les personnes non imposables</li> <li>Personne âgée de 55 ans ou plus en situation de handicap, avec une aide de l'ANCV, aidants sans conditions de ressource</li> </ul>
<b>Nature de l'aide</b> Contribution financière versée par l'ANCV pour les personnes éligibles (non imposables ou en situation de handicap)	<b>Constitution des projets et relations partenariales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1. Fournisseurs</b> Constitution de l'offre de séjours           <ul style="list-style-type: none"> <li>Par Appel d'Offres (annuel)</li> <li>CCTP formalisé par la DPS</li> <li>Analyse des candidatures sur la base d'une grille de scoring</li> <li>Sélection des offres les mieux adaptées / cahier des charges</li> <li>Mise en ligne des offres de séjour et de formation sur le site dédié au programme SEV</li> <li>Dates de séjour pour les groupes et pour les GIR</li> <li>Versement par l'ANCV d'une contribution GIR de 18 €</li> </ul> </li> <li><b>2. Porteurs de projet (rôles)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Information des retraités</li> <li>Signature d'une convention de partenariat avec l'ANCV (extranet)</li> <li>Accès aux offres sur le site</li> <li>Constitution des groupes</li> <li>Réservation et organisation du séjour en lien direct avec le professionnel du tourisme</li> <li>Constitution du groupe de participants</li> <li>Accompagnement des séjours</li> </ul> </li> </ul>	
<small>Prix des séjours &amp; montants des aides 2018</small>		

**★ Départ 18 : 25** s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans et vise l'autonomie d'une tranche d'âge caractérisée par un faible départ en vacances. Ce programme prend la forme d'offres de séjours sélectionnées pour répondre aux attentes spécifiques de cette population et proposées via une plateforme numérique. **2 352 jeunes sont partis en 2018 grâce au programme Départ 18:25, parmi lesquels** 2 234 ont bénéficié d'une aide de l'Agence, soit un taux d'éligibilité à l'aide de 95%.<sup>15</sup>

Le site [depart1825.com](http://depart1825.com) demeure le point d'entrée du programme et renvoie aux trois sites transactionnels développés par le partenaire de l'ANCV (le groupe « Les Stations ») :

- lastationdeski.com, qui propose un vaste choix de séjours montagne et sports d'hiver,
- lastationdusoleil.com, au sein duquel peuvent être proposés des séjours balnéaires,
- lastationinthecity.com, récemment ouvert, spécialiste des séjours urbains en France et en Europe.

Le programme est ouvert aux organismes en contact avec les jeunes (mairies, associations, organismes sociaux, centres de formation, BDE, ...) qui souhaitent favoriser leur départ en groupe.

**Au total, plus de 258 000 personnes ont bénéficié des programmes d'action sociale en 2018 en incluant les aides à la pratique sportive (73 000 bénéficiaires) pour un montant global de 23,09 M€. Le montant d'aide moyenne de l'ANCV par bénéficiaire est estimé à 140,57€ en 2018 (chiffre en attente des résultats complets 2018).**

<sup>15</sup> Eligibilité au titre de leur statut : apprentis et autres formations de contrat en alternance, étudiants boursiers, services civiques, contrat/emploi d'avenir, jeunes ayant de faibles revenus

## 2- L'ACTION DE L'ANCV A DESTINATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

### ✿ Un programme subventionnel propre pour soutenir la rénovation des établissements touristiques

Les subventions sont accordées en priorité à des projets de rénovation et de réhabilitation d'équipements dont l'engagement social est avéré, visant notamment l'extension des capacités d'hébergement, la création ou la transformation d'espaces communs à l'usage des publics (par exemple, surfaces d'animation et de loisirs), l'obtention de la marque Tourisme & Handicap. Ce dispositif de cofinancement en subvention est complémentaire à l'engagement traditionnel, et encore très important, des territoires dans le soutien aux équipements du tourisme à vocation sociale.

**En 2018, l'ANCV a soutenu les travaux de 16 équipements<sup>16</sup> pour 1,86 M€ (vs 13 équipements pour 1,35 M€ en 2017) pour un total de 35,2 M€ d'investissements, soit un montant moyen de 116,3 K€ et un montant moyen de programme de travaux de 2,2 M€.** La subvention octroyée par l'Agence a représenté en moyenne 9% du plan de financement des programmes de travaux. 100% des projets soutenus en 2018 ont été cofinancés avec les collectivités territoriales. 75% des structures soutenues en 2018 relevaient du tourisme social et solidaire (adhérents de l'UNAT).

### ✿ Le fonds tourisme social investissement pour diversifier l'offre en outils financiers

Depuis 2009, l'ANCV a contribué avec la Caisse des Dépôts et Consignations à la construction de ce dispositif qui a pour vocation d'apporter aux hébergeurs du tourisme social les outils financiers nécessaires à la modernisation de leur offre. TSI est pleinement opérationnel depuis mars 2015, suite à l'entrée de l'IRCANTEC et du Crédit Coopératif qui ont complété l'apport de la Caisse des Dépôts et de l'ANCV (25 M€ chacun), respectivement à hauteur de 22,5 M€ et de 2,5 M€. Le Fonds TSI dispose d'une capacité d'intervention globale en fonds propres et quasi fonds propres de 75 M€, en faveur de la rénovation et de la mise aux normes des sites du tourisme social. Cela représente un potentiel d'environ 300 M€ de travaux, compte tenu de l'effet de levier généralement constaté.

L'expertise de l'Agence s'exerce dans la sélection des dossiers, notamment la validation du caractère social des dossiers présentés.

<sup>16</sup> 9 villages de vacances, 4 maisons familiales, 2 campings, 1 gîte

Depuis la création du Fonds, 32 projets ont été examinés par le comité de sélection. 3 projets ont été approuvés par le CA de TSI en 2018. Le Fonds TSI a mobilisé **21,23M€** de fonds propres et quasi-fonds propres pour **9 investissements** depuis sa création permettant la réalisation d'un total de programmes de travaux de 72,5 M€.

Point passage en comité de sélection à décembre 2018								
STATUT	Porteur de projet	Date de la comité de selection	date du CA TSI	Equipement	Département	Ville	Montant	
							Montant TSI en CS	TSI - voté CA (en K€)
Financé	Azureva	07/07/2016	01/10/2016	Azureva	06-Alpes	Roquebrune Cap-Martin	1 700	3 600
		12/06/2018	19/09/2018	Azureva Hossegor Centre de jeunesse	40-Landes	Hossegor	3 400	3 400
	la Ligue de l'er	07/07/2016	01/05/2017	Autrans-Vercors Sites de valloire	38-Isère	Autrans	650	800
	UCPA	13/09/2016	01/10/2016	(5,6M€), Hotel Club Plein	73-savoie	multiple	2 800	2 881
	VACANCES BLE	12/05/2015	16/04/2016	Sud village de vacances	83-Var	Hyères	4 000	3 900
	VTF	07/07/2016	01/05/2017	Les Oyats	33-gironde	Carcans Maubuisson	1 500	1 100
		05/12/2017	14/02/2018	Les balcons de Maur VVF « Les	73-savoie	Les Karellis Biérot Plage -	1 500	1 100
	VVF	07/07/2016	01/05/2017	Argousiers »	62-Pas de Calais	Sangatte	-	2 000
	PEP	07/06/2017	14/02/2018	Mandres-les-Roses	94-Val de Marne	Mandres-les-Roses	1 700	2 450
Total général							17 250	21 231

## ✿ Le dispositif d'assistance en ingénierie pour faciliter l'accès aux financements existants

Il existe également un dispositif d'assistance en ingénierie dans le cadre d'un partenariat quadripartite avec l'Etat (la DGE), Atout France et la Caisse des dépôts et consignations, destiné à faciliter, pour les opérateurs du tourisme social, l'accès aux financements existants afin de rénover et remettre en conformité leurs équipements. Il consiste à dresser des diagnostics immobiliers, juridiques, financiers, de manière à identifier les dossiers susceptibles d'être financés, notamment dans le cadre des opérations menées par le fonds Tourisme Social Investissement (TSI). Les études techniques nécessaires (juridiques, fiscales, patrimoniales, marketing et financières) sont prises en charge jusqu'à 70%. Créé en 2010 avec une capacité de financement de 1,2 million d'euros (dont 200 000€ apportés par l'ANCV, il a été renouvelé en 2014 entre les mêmes partenaires pour un montant global de 900K€. Les fonds dédiés ont été consommés intégralement en février 2018. Avant d'envisager la forme et la poursuite du dispositif, les financeurs ont demandé à Atout France, qui en est le gestionnaire depuis 2010, d'en dresser un bilan et, dans la mesure du possible, la suite donnée par les associations bénéficiaires aux préconisations issues des études financées.

## B- DEPLOIEMENT DES POLITIQUES VACANCES DE LA CNAF VIA LES CAF

Les vacances ne constituent pas un champ d'intervention politique en soi pour la branche Famille de la CNAF, mais sont un levier central au service des politiques de soutien à la parentalité et d'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie qui visent à

- Renforcer et soutenir la qualité des liens familiaux en permettant aux parents et à leurs enfants de partager des moments privilégiés ensemble ;
- Favoriser la conciliation des temps de vie des familles en proposant à leurs enfants une offre d'accueil de qualité sur les temps de vacances scolaires ;
- Accompagner les enfants et adolescents dans leur apprentissage de l'autonomie en leur permettant de vivre l'expérience de séjours collectifs.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la CNAF et l'Etat pour la période 2018-2022 réaffirme l'importance des vacances dans l'offre de service proposée aux allocataires, et notamment les plus fragiles d'entre eux, tout en soulignant l'importance de renforcer la lisibilité et une meilleure harmonisation des modalités de gestion de ces aides pour les familles et les partenaires. La mesure de l'impact social des départs en vacances constitue également un enjeu de la COG.

Les Caf (101 Caf au total) proposent un soutien global aux familles, en intervenant à la fois sur les freins financiers au départ, et en prenant en compte les difficultés à se projeter dans un projet de vacances et à l'organiser. Un accompagnement par des travailleurs sociaux ou des partenaires des Caf (ex/ centres sociaux, associations caritatives) peut notamment être proposé aux familles les plus fragiles, en complément du versement d'aides financières. **Les aides financières proposées par les Caf touchent des familles fragilisées et souvent jamais parties en vacances.**

**503,1 M€**

versés par la  
branche Famille  
pour soutenir les  
départs en vacances

Tous dispositifs confondus<sup>17</sup>, 503,1 M€ ont été versés par la branche Famille pour soutenir les départs en vacances des familles, des enfants et des adolescents entre 2013 et 2017, dont 322,5 M€ au titre des vacances familiales (soit 64,1% des aides) et 180,6 M€ au titre des départs des enfants et des adolescents dans le cadre de séjours collectifs (soit 35,9% des aides).

**79,7% de ces aides<sup>18</sup> sont des aides financières individuelles aux familles versées par les Caf sur leurs fonds locaux**, afin de leur permettre de prendre en charge une partie des coûts du séjour dans le cadre notamment de VACAF.

<sup>17</sup> Aides financières individuelles versées aux familles + aides aux partenaires (Ps et subventions de fonctionnement)

<sup>18</sup> Soit 474M€ pour la période 2013-2018

Le reste des aides versées concernent les partenaires engagés dans l'organisation de ces séjours et l'accompagnement des familles dans le cadre de leurs départs en vacances.

**En moyenne chaque année près de 200 000 familles et 500 000 enfants et adolescents partent en vacances grâce aux aides des Caf.<sup>19</sup>**

**200 000 familles**

**500 000** enfants

partis en vacances grâce aux aides de la Caf

## 1- LA POLITIQUE DEPART EN VACANCES DE LA CNAF A DESTINATION DES FAMILLES

Les aides aux vacances des Caf sont mobilisées selon deux modalités principales :

- ✿ Le versement d'**aides financières individuelles aux familles** (avec une gestion assurée ou non par VACAF selon le choix des Caf) ;
- ✿ Le versement d'**aides aux partenaires** dans le cadre de prestations de service (ex/ Ps vacances ; Pso Alsh ; Psej), de subventions ou du cofinancement de certains dispositifs (ex/ « Ville-Vie-Vacances »).

### ✿ **Le versement d'aides financières individuelles pour favoriser les départs en vacances des familles et enfants**

En 2017, 94 Caf accompagnaient les départs en vacances en famille et 93 Caf les départs des enfants et adolescents dans le cadre de séjours collectifs via le versement d'aides financières individuelles. 87 Caf intervenaient à la fois sur les départs en vacances des familles et des enfants. Les aides aux vacances constituent une des modalités d'Afi les plus répandues dans les Caf.

Ces aides, dites « extralégales » relèvent des dotations d'action sociale des Caf (dotations réaffirmées dans le cadre de la COG 2018-2022). Elles s'inscrivent dans le cadre d'une offre de service globale proposée aux allocataires des Caf. **Leurs modalités (critères, durée, montants) sont définies par les conseils d'administration de chaque Caf, en réponse aux besoins identifiés dans le cadre de diagnostics locaux**, et sont détaillées dans les règlements intérieurs d'action sociale des Caf (Rias), accessibles sur les sites [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

**Elles sont versées aux familles selon deux modalités principales : bons vacances ou adhésion à VACAF**, les Caf ayant le choix de conserver des modalités propres de gestion de leurs aides aux vacances ou de confier leur gestion à VACAF.

19 Données de référence 2017 (2018 non disponible) où 156 584 familles (dont 479 218 adultes et 346 776 enfants) et 239 826 enfants et adolescents sont partis en vacances grâce aux aides des Caf

Certaines Caf décident également d'adhérer à VACAF tout en conservant la mise en place de dispositifs locaux spécifiques (ex/ épargne bonifiée ; aides en direction des parents non-hébergeant).

✿ **Aides versées sous forme de « bons vacances »** : dans ce cadre, la famille, si elle est éligible aux aides aux vacances, reçoit une notification de sa Caf en début d'année. **Elle doit avancer le coût du séjour et se rapprocher ensuite de sa Caf pour un remboursement à hauteur du montant de l'aide, sur la base de la présentation d'une facture.** Ce système présente l'inconvénient de ne pas garantir une gestion optimale des enveloppes financières par les Caf, qui ne peuvent pas savoir à l'avance combien de familles demanderont réellement l'aide à laquelle elles ont droit ; en outre, il nécessite que les familles fassent l'avance des frais liés aux départs en vacances.

Actuellement, **les « bons vacances » sont principalement mobilisés sur le champ des départs en vacances des enfants et des adolescents**, la quasi-totalité des Caf adhérant à VACAF pour les départs en vacances familiales.

✿ **Aides gérées par VACAF dans le cadre des dispositifs « aide aux vacances familles (AVF) », « aide aux vacances sociales (AVS) », « aides aux vacances enfants (AVEL, AVEN, AALS) »** : les familles reçoivent une notification de leur Caf en début d'année et sont invitées à réserver le séjour de vacances choisi sur le site internet [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org), parmi la liste des centres de vacances labellisés VACAF. Une fois le séjour réservé, l'organisme calcule l'aide de la famille et la déduit du coût du séjour selon un système de tiers-payant. L'organisme est remboursé une fois sa facture enregistrée sur le site de gestion de VACAF.

VACAF permet une gestion sécurisée des enveloppes financières des Caf. Il n'est en effet plus possible pour une famille de réserver un séjour de vacances une fois que les fonds de sa Caf sont consommés. Par ailleurs, grâce au système de tiers-payant, les familles n'ont pas à faire d'avance de frais sur le coût du séjour.

L'organisation de VACAF par dispositifs permet également de renforcer la lisibilité des aides des Caf pour les familles et par les acteurs du tourisme (notamment social) pour qui VACAF est aujourd'hui un partenaire incontournable. **3 600 organismes sont actuellement labellisés par VACAF dans le cadre des séjours familiaux de vacances.** Cette labellisation permet de garantir une qualité d'offre sur l'ensemble des structures agréées ainsi que la mise en place d'une politique de contrôle des séjours.

**91 Caf et 3 fédérations de Caf<sup>20</sup> ont délégué la gestion de leurs aides financières à VACAF en 2018. Les Caf peuvent choisir d'adhérer à un ou plusieurs dispositifs proposés par VACAF.**

---

<sup>20</sup> Fédération des Caf du Languedoc-Roussillon, Fédération Aquitaine des Caf , FICAF/PACAC

L'augmentation des adhésions à VACAF a été constante sur la période 2013-2017, avec une augmentation importante des adhésions aux différents dispositifs « enfants » (+ 96% d'adhésions des Caf à l'Avel entre 2013 et 2017 par exemple). Par ailleurs, le rôle politique de VACAF a été renforcé en 2017 à travers son évolution en mission nationale de la CNAF et les engagements qui lui ont été confiés dans le cadre de la COG 2018-2022. VACAF constitue aujourd'hui le levier de l'action des Caf en matière d'aides aux départs en vacances et un réel atout pour la branche Famille.

### VACAF

La mission nationale VACAF, service géré par la Caf de l'Hérault, sur laquelle s'appuie la Branche Famille de la CNAF pour déployer sa politique vacances, soutient les Caf dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique Vacances et propose des dispositifs vacances adaptés et mobilise les partenariats. **VACAF intervient comme interface entre les Caf, les partenaires et les allocataires.** VACAF poursuit sa mission en s'attachant à travailler autour de 4 principaux engagements :

- L'accompagnement des familles fragilisées par un évènement de vie au départ en vacances (séparation, décès, handicap, ....).
- L'intégration des publics porteurs de handicap dans les séjours de Vacances famille et enfants.
- La simplification et la promotion des dispositifs d'Aide aux Vacances Enfants.
- La sécurisation du conventionnement et le contrôle des séjours de vacances famille et enfants.

**VACAF est un outil au service des Caisses d'allocations familiales. Outil de mutualisation construit sur le principe d'une adhésion volontaire des organismes qui sont passés de 23 en 1999 à 96 organismes adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 94 Caisses d'allocations familiales, 2 Fédérations de Caisses d'allocations familiales.**

VACAF mutualise les moyens financiers des Caf pour une gestion personnalisée des enveloppes financières adaptée au Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) de chaque organisme. VACAF garantit ainsi l'autonomie des politiques vacances, la sécurité et le suivi de chaque enveloppe financière des Caf adhérentes.

**En 2018, c'est près de 58 millions d'euros qui ont été alloués aux dispositifs vacances familles et enfants par les Caf en 2018 pour un chiffre d'affaire de plus de 113 millions d'euros**

VACAF propose, adapte les dispositifs en fonction des bilans annuels, accompagne les Caf à la définition et à la mise en œuvre de leur politique vacances.

### **La gouvernance de VACAF**

La politique Vacances de la branche Famille repose sur l'implication des administrateurs des conseils d'administration des Caf. La gouvernance de VACAF est structurée autour de :

- une Assemblée générale, composée des Président(es) et Directeur(trices) des Caf adhérentes, qui détermine les orientations politiques en conformité avec les axes de la COG,
- un Conseil d'orientation, composé d'administrateurs désignés par les Conférences régionales, qui s'assure de la mise en œuvre des orientations définies par l'Assemblée générale et la Cnaf,
- un Bureau qui prépare le conseil d'orientation.

**En complément de VACAF, certaines Caf choisissent de développer d'autres modalités d'aides aux vacances telles que :**

- ✿ **L'appui à la mise en place de systèmes d'épargne bonifiée** visant à compléter les aides financières individuelles versées par les Caf et à accompagner les familles dans la gestion budgétaire de leurs départs en vacances ;
- ✿ **L'octroi d'aides aux vacances à l'attention des parents non-hébergeant** : dans le cadre de l'accompagnement à la fonction parentale, et afin de participer à l'équilibre de l'enfant dans sa relation avec ses deux parents, des aides sont attribuées aux parents n'ayant pas la garde principale de l'enfant ou aux parents non-allocataires en cas de résidence alternée ;
- ✿ **L'établissement de partenariats avec l'Agence nationale pour les chèques- vacances (ANCV) dans le cadre des dispositifs « Bourse Solidarité Vacances » (BSV), « Départ 18:25 » ou des chèques-vacances.** Dans ce cadre, les aides versées par les Caf s'adressent à des publics allocataires non-éligibles aux aides financières individuelles en raison de leurs niveaux de ressources (essentiellement de publics salariés ayant des QF compris entre 800€ et 1 200€ en moyenne) ou de leurs profils (ex/ jeunes âgés de plus de 18 ans).

En 2018, selon VACAF, le montant moyen d'aides versées par les Caf s'élevait à :

Nom du dispositif	Montant de l'aide	% du coût du séjour	Coût moyen du séjour	Durée moyenne de séjour
AVF	440,16€	53%	823€	8,07 jours
AVS	905,63€	81%	1135€	7,76 jours <sup>21</sup>
AVEL	211,63€	40%		10,7 jours
AVEN	322,44€	39%		11,43 jours <sup>22</sup>
AALS	65,12€	43%		4,22 jours

Source : VACAF

**En 2018, une majorité des familles aidées par les Caf disposaient d'un quotient familial compris entre 0€ et 650€ et, pour la plupart des Caf, le plafond maximum pour pouvoir bénéficier de ces aides était situé à 800€.** Selon les données consolidées par VACAF, en 2018, 58,11% des familles utilisatrices de l'aide aux vacances familiales (AVF) et 65,73% des familles utilisatrices de l'aide aux vacances sociales (AVS) étaient monoparentales.

Les Caf sont vigilantes à ce que leurs règles de gestion permettent à un maximum d'allocataires éligibles de pouvoir bénéficier de ces aides, via notamment la mise en place d'un turn-over des fichiers des bénéficiaires potentiels.

✿ **Le versement d'aides aux partenaires dans le cadre de prestations de service, de subventions ou de co-financement de certains dispositifs**

En appui du versement d'aides financières aux familles, la CNAF et les Caf soutiennent également les principaux acteurs de ces départs : collectivités locales ; associations organisatrices de séjours ; acteurs du tourisme social. Deux leviers majeurs sont mobilisés :

✿ **Le soutien au fonctionnement des structures de vacances via le versement de prestations de service** (Ps vacances, Pso Alsh pour les séjours « accessoires » aux Alsh, PSej « séjours de vacances ») ;

✿ **La prestation de service « Vacances »**, créée en 2005, permet de compenser une partie des dépenses engagées par les centres de vacances familiaux pour accueillir des familles bénéficiant d'un accompagnement social réalisé par la Caf ou un partenaire (notamment dans le cadre du dispositif AVS de VACAF).

<sup>21</sup> Le différentiel de prise en charge entre l'AVF et l'AVS est principalement lié aux coûts des séjours, la majorité des séjours AVS de déroulant en pension complète

<sup>22</sup> Le différentiel de prise en charge entre l'AVEL et l'AVEN tient à la prise en compte du coût des transports dans l'AVEN

Elle est versée à taux plein ou mi-taux<sup>23</sup> sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de nuitées par les opérateurs. La gestion de cette Ps est réalisée, sur délégation de la CNAF, par la Caf de l'Hérault pour le compte de l'ensemble du réseau. La sélection des centres de vacances est réalisée par un comité de suivi national composé de la CNAF et de 9 Caf<sup>24</sup>.

**Entre 2013 et 2017, 40 centres de vacances différents ont été soutenus (avec une moyenne de 34 centres de vacances soutenus chaque année) pour un montant total de 2.2M€. 14 338 familles différentes ont été accueillies dans les centres de vacances soutenus par cette Ps, pour un nombre total de 365 469 nuitées réalisées.**

Une expérimentation conduite par la Cnaf en 2014 et 2015, avec l'appui du réseau Passerelles et de l'association APF France Handicap, a permis d'identifier un certain nombre de freins et leviers pour améliorer l'accueil des familles ayant un enfant en situation de handicap au sein de ces centres. Ainsi, depuis 2016, pour pouvoir bénéficier d'un financement au titre de la Ps vacances, ces centres doivent désormais leur proposer une offre d'accueil et d'accompagnement adaptée à leurs besoins: ex/ accessibilité des locaux et information des familles sur les services proposés; accueil des enfants en situation de handicap et de leurs frères et sœurs au sein des clubs-enfants via la mobilisation de personnels qualifiés ; désignation d'un référent sur place pour accueillir les familles et répondre à leurs différentes demandes; sensibilisation de l'ensemble des professionnels du centre à la question du handicap etc.

✿ **La Pso Alsh et la Psej :** la prestation de Service ordinaire (Pso) versée aux gestionnaires d'Alsh et d'accueils de jeunes permet de financer le fonctionnement courant de l'Alsh mais également l'organisation d'activités dites « accessoires » à cet accueil, à savoir des séjours pouvant aller de 1 à 4 nuits, généralement organisés à proximité de l'Alsh et intégrés au projet pédagogique de cet accueil. Il n'est pas possible d'actuellement d'isoler les montants spécifiquement versés par les Caf aux Alsh dans le cadre de ces séjours accessoires, car ils s'inscrivent dans la catégorie générale des activités dites « extrascolaires », mais cette formule de séjours de courte durée et de proximité semble aujourd'hui de plus en plus plébiscitée par les familles<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Montants de la Ps vacances en 2018 : 14 296€ pour la PS à mi-taux et 28 592€ pour la PS à taux plein.

<sup>24</sup> Caf de l'Hérault, Gironde, Haute-Vienne, Calvados, Drôme, Finistère, Paris, Loire, Gers

<sup>25</sup> Selon les différents résultats des différentes études conduites par l'observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej)

Le Contrat Enfance-Jeunesse (Cej) permet également le cofinancement de séjours de vacances en direction des enfants et des adolescents organisés par des collectivités territoriales (ou via des prestataires). 33,8 M€ ont été versés au titre des Cej « séjours de vacances » entre 2013-2017.

- ✿ Le soutien aux partenaires organisant des séjours et/ou mobilisés dans l'accompagnement des familles, des enfants et des adolescents pour partir en vacances, via le versement de subventions sur fonds nationaux ou locaux et le cofinancement de programmes comme « Villes-Vie-Vacances » ;
  - ✿ **La CNAF soutient les principaux acteurs des départs en vacances des familles, des enfants et des jeunes :** La Ligue de l'enseignement, l'Union nationale des centres de vacances (UFCV), Le Secours Populaire, ATD Quart-Monde, Vacances & Familles, Vacances Ouvertes. **Le montant total des aides versées à ces associations s'est élevé à 2,1 M€ entre 2013 et 2017.**
- ✿ Les Caf soutiennent également sur fonds locaux un certain nombre d'organisateurs de séjours de vacances, au titre notamment de l'accompagnement qu'ils proposent aux familles et à leurs enfants en amont de leur départ. 58% des aides versées entre 2013 et 2017 ont concerné des partenaires engagés dans les départs en vacances des enfants et adolescent
- ✿ **Les aides aux micro-projets portés par des adolescents (11-17 ans) accompagnés par des structures partenaires** (centres sociaux, accueils de jeunes, référents jeunesse de collectivités...) **dans le cadre du fonds « Publics et territoires »** : ces projets portent sur des thématiques variées : engagement citoyen, vivre-ensemble, projets humanitaires... 6 385 projets ont été soutenus de 2013 à 2017 pour un total de 73,3M€ et près de 200 000 jeunes impliqués. Parmi ces projets, un nombre important a concerné des départs en vacances en autonomie, notamment dans le cadre du dispositif « Sac'Ados » porté par l'association Vacances Ouvertes<sup>26</sup>.
- ✿ **Le cofinancement du dispositif « Ville-Vie-Vacances »**, piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : ce dispositif permet à des jeunes âgés de 11 à 18 ans et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à des activités sportives, culturelles et éducatives pendant les vacances scolaires, en particulier durant en juillet-août. 5,4 M€ ont été versés par les Caf pour soutenir ce dispositif sur la période 2013-2017.

**2,1 M€** versés  
aux associations  
entre 2013 et 2017

<sup>26</sup> A noter : les bases de suivi actuelles du Fpt ne permettent pas de connaître de manière exhaustive le nombre de micro-projets ayant porté spécifiquement sur des départs en vacances en autonomie

## 2- LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CNAF POUR LA DIFFUSION D'UNE CULTURE VACANCES



### Le renforcement de partenariats aux côtés des familles sur les territoires

**Au-delà du versement d'aides au fonctionnement aux partenaires engagés aux côté des familles sur les territoires, la CNAF s'attache à renforcer les partenariats avec les principaux acteurs du départ en vacances au niveau national.** Il s'agit notamment de renforcer les passerelles et les complémentarités entre les différents dispositifs d'aide, d'améliorer l'information et la communication des familles et des partenaires autour de ces différents dispositifs, d'expérimenter de nouvelles formes d'aides aux départs en vacances des publics les plus fragiles. A ce titre, la CNAF a signé des conventions de partenariat non financières avec l'ANCV et l'UNAT.



**La convention de partenariat avec l'ANCV**, renouvelée en 2017, consolide les liens entre ces deux acteurs majeurs de l'aide au départ en vacances. Une première convention, signée pour la période 2011-2012, avait contribué à la mise en place d'actions communes, dont la réalisation d'un guide méthodologique de l'accompagnement des familles à destination des professionnels des services sociaux<sup>27</sup> et deux évaluations sur l'impact des départs en vacances pour les familles et les porteurs de projets<sup>28</sup>. La convention actuelle prévoit la promotion des actions existantes et l'amélioration de la complémentarité des dispositifs de la CNAF (dont ceux gérés par VACAF) et de l'ANCV en matière de soutien aux départs en vacances, l'expérimentation de nouvelles formes de soutien aux départs en vacances des publics exclus des dispositifs d'aide existants (notamment les familles aux revenus modestes, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et les seniors), la valorisation de leurs initiatives communes et la mise en commun de leurs expertises respectives dans le domaine des vacances.



**La convention signée avec l'UNAT** le 1<sup>er</sup> juillet 2019 s'articule autour de quatre axes : la promotion des actions de chacun des partenaires en faveur des départs en vacances de toutes et tous, en renforçant notamment l'information des familles sur les dispositifs proposés ; le soutien à l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs du départ en vacances (travailleurs sociaux, partenaires, porteurs de projets...) ; l'aide aux cessions de patrimoine et au maintien des établissements dans le secteur du tourisme social et solidaire ; le développement d'une fonction d'observatoire des départs en vacances afin de renforcer la connaissance du secteur.

<sup>27</sup> Elaboré conjointement par VACAF, la CCMSA et VACAF

<sup>28</sup> Evaluations TMO Cnaf-ANCV sur l'impact de l'accompagnement aux départs en vacances, du point de vue des familles et des porteurs de projets (2013)



### **La mise en place d'une offre d'accompagnement et d'information pour soutenir les départs en vacances des familles, des enfants et des adolescents**

La dimension de l'accompagnement au départ en vacances constitue un enjeu majeur pour permettre le départ effectif d'un certain nombre de familles peu acculturées aux vacances et réduire ainsi les inégalités actuelles en matière d'accès aux vacances.

**Les Caf ont ainsi développé une offre d'accompagnement complémentaire au versement d'aides financières, afin de soutenir les familles les plus fragilisées** dans le cadre de leurs départs en vacances. Cet accompagnement peut être réalisé par un travailleur social de la Caf ou par un partenaire dans le cadre d'un conventionnement avec la Caf (centre social ; association caritative : ATD Quart-Monde, Secours populaire, Restos du cœur, etc). Il peut être individuel ou conduit dans le cadre d'un projet collectif, et porte sur la dimension globale de la préparation du projet de départ en vacances : aide à la recherche d'un hébergement, mobilisation des différentes aides financières, constitution du trousseau, organisation des transports... Dans la majorité des cas, cet accompagnement se poursuit au retour de la famille, afin de valoriser les compétences acquises (en matière de gestion budgétaire en particulier) et consolider les acquis et bienfaits de ce séjour de vacances, dans une perspective de soutien global aux parcours d'autonomie des familles.

**Des actions d'information et de promotion des vacances à destination des familles et des partenaires ont également été mises en place pour renforcer l'accès aux droits** en matière de départs en vacances. En 2017, près de 83% des Caf indiquent avoir mis en place des actions d'information des familles en 2017, dont près de 29% dans le cadre de l'organisation de manifestations (forums vacances etc.) et/ou par l'intermédiaire de l'envoi de brochures ou dépliants. Certaines Caf développent également des « points d'information vacances » (PIV) qui sont des guichets uniques en matière d'information et d'aides aux vacances sur les territoires, souvent mis en place en partenariat avec des partenaires locaux (ex/ centres sociaux, maisons des services au public et de l'accès aux droits - MSAP).

**Des actions sont également conduites par la CNAF au niveau national afin de renforcer la notoriété des aides aux vacances des Caf auprès des familles et des partenaires** : conférences de presse sur les vacances ; informations annuelles sur les aides aux vacances dans « Vies de Familles » et sur Monenfant.fr ; participation aux campagnes de promotion des vacances organisées par des partenaires (ex/ « 100% Colos » et « A nous les colos » de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).

**Enfin, la réalisation d'études, d'évaluation et la production d'indicateurs permet une meilleure connaissance des publics bénéficiaires des aides et une objectivation des impacts des départs sur leurs parcours de vie.** VACAF conduit notamment des enquêtes régulières auprès des allocataires bénéficiaires des aides aux vacances (partis et non partis) et des partenaires, et fournit chaque année aux Caf des statistiques territorialisées relatives à leurs aides aux vacances. Par ailleurs, sur la période 2013-2017, plusieurs études ont été soutenues par la direction des statistiques, des études et de la recherche de la CNAF sur le champ des départs en vacances : étude TMO régions sur l'accompagnement au départ en vacances (2013), études conduites par l'observatoire des loisirs et des vacances des enfants et des jeunes (Ovlej) : « Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances » (2013) ; « Centres de loisirs, mini-camps, colos : de l'image et des attentes aux pratiques effectives, quels processus de décision dans le choix du collectif ? » (2014)<sup>29</sup> .

## **C- LA MSA ET LA CNAV : DEUX AUTRES ACTEURS ESSENTIELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE VACANCES**

Deuxième régime de sécurité sociale, guichet unique qui touche 5% de la population française, la MSA est engagée dans l'aide au départ en vacances et aux loisirs depuis 1999. L'objectif posé dans le cadre des orientations d'actions sociales, traduite à la COG 2016-2020, est d' « accompagner les familles dans leur parcours de vie », notamment en visant à l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle : « La MSA œuvre pour accompagner le départ en vacances des familles et personnes exclues de ces temps de répit car confrontées à des obstacles financiers, culturels et psychologiques ».

La politique Vacances de la MSA s'adresse à l'ensemble des publics : famille, personne isolée, senior, jeune, salarié agricole et non salarié agricole. Elle se décline en 2 axes.

---

<sup>29</sup> Etudes téléchargeables sur le site [www.Caf.fr](http://www.Caf.fr) (rubrique « études et statistiques »).

## 1- L'ENGAGEMENT DE LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE (MSA) DANS L'AIDE AU DEPART EN VACANCES ET AUX LOISIRS

### ✿ Une politique d'aide à l'accès aux vacances et loisirs de proximité

Il s'agit d'une politique d'incitation financière au départ en vacances ou loisirs sous la forme de bons ou chèques-vacances, permettant de donner « un coup de pouce financier » aux familles bénéficiaires, avec enfants à charge. Elle est octroyée uniquement sur un critère

**1 764** familles  
Bénéficiaires du programme

financier déterminé par le quotient familial. Cette aide touche une part importante des familles ressortissantes MSA puisqu'un quart des familles bénéficiaires de prestations familiales sont bénéficiaires d'une aide aux

**vacances.** Au total, **63 722 familles (dont 104 612 enfants)** ont bénéficié de cette politique d'aide pour un montant de **13 M€**. 43% des familles bénéficiaires ne seraient pas parties sans bons/chèque-vacances.

### ✿ Une politique ciblée sur des publics non partants

La politique vacances ciblée est destinée à agir sur des situations spécifiques, repérées par les services d'action sociale :

- ✿ prévention de l'épuisement professionnel, (cf. reportage réalisé dans le cadre d'un séjour organisé par la MSA Sud Champagne <https://www.dailymotion.com/video/x6do6ts>),
- ✿ stimulation de l'autonomie et lutte contre l'isolement social des personnes âgées (Séjour Part'âge),
- ✿ soutien aux familles en difficulté pour lesquels un projet vacance vient renforcer les liens sociaux, les dynamiques autour de la parentalité, particulièrement les primo-partants,
- ✿ répit des aidants,
- ✿ départ en colonies.

**63 722**  
familles bénéficiaires  
dont **104 612** enfants

Pour ces situations, les services d'action sociale proposent différents projets collectifs ou individuels de départs en vacances qui s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement global des ménages. La CCMSA s'appuie notamment sur l'ANCV via l'appel à projet « Aide aux Projets Vacances » pour cofinancer les séjours.

La MSA a créé un appel à projet « Partir pour rebondir », mobilisant ce levier financier. Le nombre de bénéficiaires de ce dispositif augmente chaque année. **En 2018, 1764 personnes sont parties en vacances ce qui représente 401 familles ou personnes isolées en séjour individuel et 261 en séjour collectif.**

Dans le cadre de la politique ciblée, la MSA s'appuie sur un réseau de 11 villages vacances (Association des villages de la Mutualité Agricole/AVMA) adhérant pleinement à la promotion du tourisme social et permettant de proposer conjointement différents projets innovants répondant à des problématiques de non départs (relance des colonies de vacances sous un format attractif, offre vacances pour les familles avec enfants en situation de handicap, séjour des séniors isolés...).

#### Focus sur les séjours Part'âge

Créés par la MSA et l'AVMA, les séjours Part'âge sont des séjours intergénérationnels qui permettent à des seniors de grand âge, résidant en milieu rural, de partir en vacances. Les seniors peuvent vivre à domicile ou en établissement. Ils sont accompagnés par des jeunes en formation d'aide à la personne, scolarisés en MFR ou lycée agricole. Les séjours émargent au programme Seniors En Vacances de l'ANCV (5 jours) et se déroulent dans un village vacances AVMA. Le transport est assuré en car. **En 2018, 21 séjours ont été réalisés permettant le départ de 620 seniors et 450 jeunes. L'âge moyen des seniors était de 80 ans.**

##### Objectifs :

- Permettre aux seniors de partir en vacances et ainsi préserver leur autonomie et lutter contre les risques de fragilité
- Donner la possibilité aux jeunes d'être en immersion professionnelle dans le cadre d'un séjour d'étude, acquérir des compétences dans l'accompagnement du grand âge
- Développer la cohésion entre les générations
- Développer une dynamique de partenariat de proximité entre les MSA, les établissements de l'enseignement agricole (du type MFR), les établissements d'hébergement ou structures d'accompagnement pour personnes âgées (du type Marpa) et les villages vacances de l'AVMA

Le projet repose sur un partenariat fort entre l'AVMA, la CCMSA, l'ANCV, la FNMARPA, l'UNMFR, Groupe AGRICA et MUTUALIA.

Reportages séjours Part'âge : AVMA : <https://www.dailymotion.com/video/x5msz0v> ; Public Sénat : <https://www.youtube.com/watch?v=8MYxbo7OTzA>

## 2- L'ACTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DANS LE DEPART EN VACANCES POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

L'Assurance retraite, (Cnav et son réseau de caisses régionales – Carsat et Cgss), est le premier opérateur de la retraite et gère la retraite de base de la Sécurité sociale du secteur privé et, à compter du 1er janvier 2020, des travailleurs indépendants.

**Au titre de ses missions, elle déploie une politique d'action sociale visant à prévenir les effets du vieillissement avec un budget constitué d'un prélèvement sur le risque (budget 2018 de l'action sociale : 360 M€, qui représente 0,3% de l'ensemble des dépenses de la branche retraite).**

Les orientations prioritaires de l'action sociale concernent l'accompagnement du vieillissement des retraités relevant des Gir 5 et 6 en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, des incidences de leur état de santé, de leur niveau de ressources, de leur isolement : le cumul de ces fragilités accentue le risque d'une dégradation rapide de leur situation et donc le risque d'entrée en dépendance.

**Aujourd'hui, l'Assurance retraite accompagne quelque 350 000 retraités du secteur privé** (+20 000 retraités ex-travailleurs indépendants demain) en situation de fragilité économique ou sociale en particulier en raison des incidences de leur isolement, état de santé ou ressources. **Le profil des bénéficiaires de l'action sociale est bien identifié : près de la moitié des retraités accompagnés sont des veuves disposant de 1 000 € par mois et 25% de ces bénéficiaires ont très peu de contacts avec leurs enfants ou famille.**

Si les vacances ne constituent pas une priorité de l'action sociale de la Cnav, la vigilance particulière à l'égard des retraités en situation d'isolement a toutefois conduit la Cnav à nouer un partenariat avec l'ANCV en 2011 autour de son programme « Seniors En Vacances », créé en 2007 pour faciliter le départ en vacances des personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état. **En 2018, plus de 24 400 retraités fragiles ont bénéficié du programme « SEV » dans le cadre de financements attribués par les Carsat, les régions Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie étant les plus dynamiques sur le sujet.**

La convention nationale de partenariat entre l'Assurance retraite et l'ANCV comporte principalement 2 axes du partenariat à décliner par le réseau (15 Carsat, Cnav IDF, CGSS et CSS) :

 **Le développement d'actions de communication et de promotion du programme SEV en direction des retraités**

Au national, cet axe a conduit à mettre en place sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) une information dédiée au programme, dans la rubrique « Sortir de chez soi », avec un renvoi sur la page dédiée du site de l'ANCV. De plus, une insertion sur « SEV » a été intégrée dans le livret de prévention « Bien vivre chez soi le plus longtemps possible ».

 **Le développement d'actions de sensibilisation et d'incitation au départ en séjour des retraités**

Dans ce cadre, les Carsat contribuent financièrement au programme « SEV ». Deux modalités de financement sont possibles :

-  Financements accordés via des aides individuelles (prise en charge au sein du PAP de l'aide aux vacances dans la cadre du programme « Seniors en vacances »).

► Financements accordés dans le cadre d'aides collectives (subventions accordées à des porteurs de projets qui organisent des séjours collectifs dans le cadre du programme « Seniors en vacances »).

**Pour des raisons essentiellement liées à la simplicité des modalités de mise en œuvre, l'essentiel des financements passe par des aides collectives.**

Le bilan 2017 de l'ANCV faisait apparaître que 5% des personnes âgées parties en vacances en groupe dans le cadre de SEV l'ont été grâce aux financements alloués par les caisses de retraite.

## D- LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET LE TOURISME POUR TOUS

### 1- VACANCES & FAMILLES : SON ACTION POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL A TRAVERS LES VACANCES

Depuis 60 ans, la fédération Vacances & Familles, mouvement d'éducation populaire depuis 1962, association loi 1901 agréée par le ministère du Tourisme, reconnue d'intérêt général et agréée entreprise sociale et solidaire, lutte pour le renforcement des liens sociaux parmi lesquels la possibilité de partir en vacances, qui est un élément important de par son impact sur la parentalité et la découverte de nouveaux territoires et de nouvelles cultures. Au service des populations les plus fragiles, spécifiquement dédiée à l'aide au départ en vacances déployée comme un moyen de lutte contre les exclusions, ses bénévoles et salariés accompagnent les familles ou personnes seules à être acteur de leur projet de vacances avant de le réaliser dans une des structures d'accueil (maison, appartement, mobile home, caravanes...) mises à leur disposition. Les équipes de bénévoles leur permettent de vivre pleinement leurs vacances en facilitant les déplacements, en leur faisant découvrir les richesses du territoire et en partageant avec elles des moments de dialogue et de convivialité. L'accent est mis sur l'échange et la mutualisation des savoirs entre le monde des séjours (celui des bénévoles) et celui des familles (urbain).

**2 700 000** journées vacances financées en 60 ans.

Sur près de 60 ans, 180 000 personnes (environ 2 700 000 journées vacances) ont été accompagnées par Vacances & Familles.

Près de 60 % des familles accompagnées partent pour la première fois dans un dispositif aidé qui s'appuie sur un savoir-faire en termes d'accompagnement individuel et collectif.

L'accompagnement des familles se fait en trois phases :

#### ✿ AVANT LE SEJOUR :

La préparation au séjour, par des bénévoles et/ou des salariés, aide tous les membres de la famille, parents et enfants, à construire leur projet vacances par un dialogue sur certains aspects du séjour (adhérer à Vacances & Familles, aux valeurs, destination, attente de loisirs) et sur la responsabilité de chacun des parents dans ce projet. A travers des actions individuelles et collectives, la préparation favorise le développement de pratiques essentielles pour s'insérer socialement, telles que l'élaboration d'un budget, mais aussi l'apprentissage de la mobilité et surtout de la citoyenneté. Faire émerger l'idée d'un départ possible, c'est oser quitter ses repères, envisager un avenir différent et poser des règles. Faire respecter les engagements pris, c'est apprendre la notion de contrat.

#### ✿ PENDANT LE SEJOUR :

L'accueil individualisé pendant le séjour, réalisé par des équipes de bénévoles, permet le développement des échanges entre accueillants et accueillis. Par l'écoute et le dialogue, par leur façon d'être et de vivre avec leurs propres enfants, les bénévoles sont en mesure d'apporter une aide aux parents qui expriment fortement le besoin de parler des difficultés quotidiennes et de la relation parent/enfant.

Les activités collectives basées sur la convivialité, la participation et la prise de responsabilité offrent des occasions d'échanges et de valorisation de chacun des membres de la famille. Même si les enfants et les jeunes bénéficient d'activités qui ne concernent que leur tranche d'âge, priorité est donnée aux animations familiales, jeux et découvertes partagées, qui sont un support pour permettre aux parents et aux enfants de trouver ou retrouver leur place au sein de la cellule familiale.

Le séjour accompagné par les bénévoles permet également de donner une parenthèse de répit aux parents. C'est à ce titre que Vacances & Familles a participé au groupe « Développer les possibilités de relais parental et de répit familial » de la stratégie nationale sur la parentalité.

#### ✿ APRES LE SEJOUR :

Le dialogue parent/enfant transparaît souvent dans les réponses au questionnaire d'évaluation, l'expression de chacun étant sollicitée, dans l'écrit et dans les rencontres de bilan. Les rencontres festives, les journées à thème, les week-ends d'évaluation sont des occasions de rencontre entre familles du même quartier ou de la même ville et de vivre des relations sociales plus larges.

Chaque année, des familles s'engagent après leur séjour auprès de Vacances & Familles pour, à leur tour, faire bénéficier d'autres familles de leur expérience et de leur découverte des vacances.

Grâce à un accompagnement dans leur bénévolat, certaines d'entre elles se retrouvent en capacité de prendre des responsabilités dans leurs associations locales, voire même au niveau national.

**Vacances & Familles travaille en étroite collaboration avec des partenaires sociaux et associatifs, qu'il s'agisse de l'inscription ou de l'accompagnement des familles, chacun gardant son rôle particulier.**

L'information aux familles est réalisée entre autres lors de forums vacances ou de permanences dans des structures locales (centres sociaux, épicerie sociales, associations, maison des solidarités...). En 2013, plus de 42 % des familles disent avoir connu l'association par un travailleur social. Les CAF sont également de plus en plus citées comme source d'information, notamment à travers les parutions destinées aux familles.

La collaboration avec les travailleurs sociaux qui ont adressé des familles à Vacances & Familles se poursuit au retour avec le bilan personnalisé des vacances. Des contacts peuvent avoir lieu avec l'équipe d'accueil si des problèmes particuliers sont détectés.

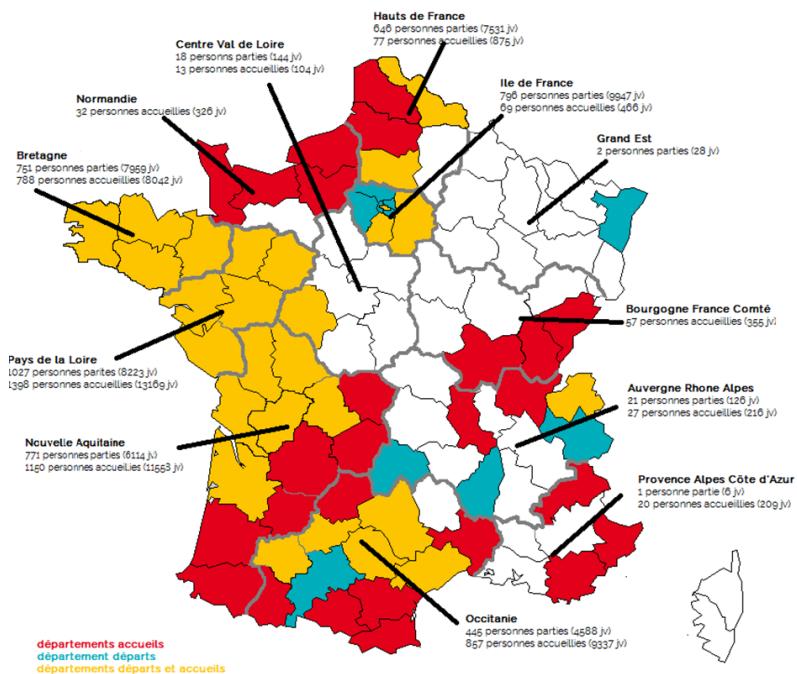
**Depuis trois ans, l'activité de V&F s'est ouverte et s'adresse désormais à plusieurs publics :**

✿ **Séjours familles** (séjour en gestion libre, pension complète pour des familles) : il constitue le programme le plus important de V&F. En 2018, ces séjours familles ont représenté 1295 Caractéristiques des familles en 2018 :

- **1295 adultes et 2206 enfants**
- Durée des séjours : **11,33 jours**
- **3,74 personnes** par familles
- Public « Famille » accompagné par V&F constitué à **près de 70 % par des familles monoparentales**.
- Quotient familial moyen : **424,29 €**
- Près de **25 % des familles ont un QF inférieur à 350 €**
- **71 % des enfants** ont moins de 13 ans.

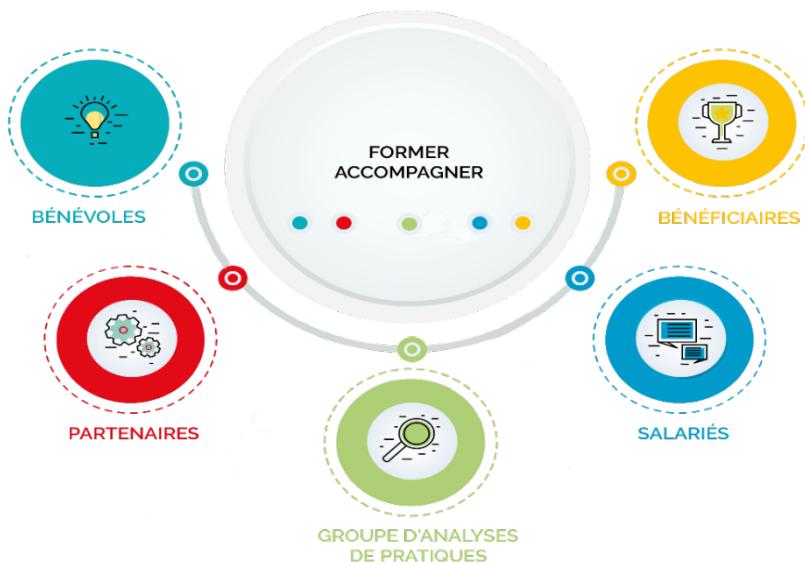
- ✿ **Séjours pour personnes isolées** (séjours en gestion libre ou pension complète pour des personnes isolées ou des couples sans enfants)
- ✿ **Courts séjours et week-ends** (séjours de 2 à 4 jours en collectif)
- ✿ **Séjours spécifiques pour l'Oise** (séjours CAF et séjour collectif)
- ✿ **BSV** (programme Bourse Solidarité Vacances de l'ANCV qui s'adresse à des familles autonomes)
- ✿ **Des séjours avec uniquement la prestation d'accueil assurée par V&F**, la préparation étant faite par une association partenaires (en l'occurrence Habitat et Humanisme, pour des séjours de personnes isolées et de familles sur Paris qui ont eu lieu en novembre 2018).

En 2018, l'activité de V&F est déployée dans 62 départements :



Dans une démarche de questionnement permanent sur l'attente (types et lieux de séjours) et l'accompagnement de ses publics, Vacances & Familles porte un projet innovant qui s'inscrit dans la continuité du projet associatif, la création d'une « Ecole des vacances », pensé dans l'optique suivante : comment impliquer l'ensemble des acteurs du mouvement associatif (bénéficiaires, bénévoles, salariés, partenaires) autour d'un socle commun de formation, sans pour autant balayer les spécificités locales ?

## L'ECOLE DES VACANCES



Vacances & Familles souhaite intensifier le développement d'une vie associative, au niveau local tout comme au niveau national, c'est-à-dire multiplier les espaces et les temps d'échanges informels entre les différentes parties prenantes du

projet associatif. La vie associative se base sur l'idée de réciprocité et d'apprentissage mutuel : dans un groupe, chacun apprend avec l'autre et par l'autre ; les acteurs sont interdépendants et se forment ensemble. Ce projet sera officiellement mis en œuvre fin 2019.

## 2- VACANCES OUVERTES : SON ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET VACANCES COMME VERITABLE OUTIL D'APPRENTISSAGE

Depuis sa création en 1990, l'association Vacances Ouvertes<sup>30</sup> (VO) accompagne les professionnels de l'éducation populaire, de l'animation, du travail social, et tout porteur de projets vacances, à construire des projets avec les personnes éloignées des vacances et à utiliser **le projet vacances comme un véritable outil d'apprentissage** de l'autonomie et la citoyenneté par la mobilité et la mobilisation de compétences transversales des jeunes (pas seulement de l'aide au départ).

L'association propose aux porteurs de projets des dispositifs qui favorisent l'autonomie et la mobilité, et encouragent l'implication des publics. Ces dispositifs comportent à la fois une aide financière directe pour les futurs vacanciers, sous forme de chèques-vacances, et un accompagnement fin et dans la durée des porteurs de projets. Ils s'appuient sur deux principes fondamentaux pour l'association : la reproductibilité des vacances, et l'implication des bénéficiaires. Les bénéficiaires sont acteurs du projet vacances : ils sont au cœur de la démarche et leurs choix en termes de destinations, animations ou non, doivent être respectés. VO favorise le plus possible le recours à l'autofinancement dans la construction du projet pour que les bénéficiaires puissent envisager de nouvelles vacances.

VO propose deux types de dispositifs aux porteurs de projets<sup>31</sup> :

- ✿ Le dispositif **Sac Ados**, au service des politiques Jeunesse des territoires, en lien avec les collectivités territoriales, les CAF, le Réseau Info Jeunesse, les services municipaux, les associations,
- ✿ Le dispositif **Parcours Vacances**, en partenariat avec l'ANCV, qui constitue un parcours d'insertion sociale et professionnelle renforcé, en s'appuyant sur des structures relais : missions locales, foyers de jeunes travailleurs (FJT), écoles de la deuxième chance (E2C), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

VO contribue également au développement de politiques vacances territoriales auprès des collectivités et associations en proposant, grâce à ses pôles études et formation, diagnostics, assistances à maîtrise d'ouvrage et évaluations... Avec le développement d'expérimentations, Vacances Ouvertes travaille de plus en plus en transversalité et identifie chaque année les sujets susceptibles de répondre aux besoins et aux attentes des professionnels accompagnés.

---

<sup>30</sup> Association Loi 1901

<sup>31</sup> VO travaille avec tous les acteurs locaux quels qu'ils soient : centres sociaux, associations d'habitants, clubs sportifs, IAE, associations d'aides à domicile

Ainsi, en 2018, VO s'est engagée sur :

- ✿ Le répit parental par le projet Vacances
- ✿ Les impacts des projets collectifs de jeunes accompagnés
- ✿ Des instructions thématisées sur la place de l'enfant dans le projet vacances.

Forte de partenariats historiques, s'appuyant sur des diagnostics territoriaux approfondis, Vacances Ouvertes a développé une véritable approche territoriale et de proximité de l'aide aux projets vacances en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, deux régions avec lesquelles elle a conventionné. Structuré autour d'objectifs communs, l'accompagnement et la qualification des porteurs de projets, l'animation de réseau et la formation, le travail de VO s'adapte aux spécificités de chaque grande région grâce à une présence physique décentralisée – 4 chargées de développement travaillent respectivement à Bordeaux, Poitiers et Lille – et à des appels à projets territorialisés qui tiennent compte de l'organisation institutionnelle et associative et des priorités des collectivités régionales. À noter qu'en 2018, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion passée entre l'Etat et la Cnaf, une attention particulière a été portée aux Caf et départements.

### CHIFFRES CLÉS VACANCES OUVERTES 2018

- Près de **750 structures** adhérentes pour près de **17 000 personnes** qui partent chaque année grâce au soutien de l'ANCV, des collectivités territoriales, des Caf, mais aussi à l'implication financière des vacanciers.
- Plus de **12 000 personnes parties via les dispositifs Adultes et Familles**
- Près de **4 000 jeunes via Sac Ados et Parcours vacances**
- 45% des bénéficiaires des dispositifs Vacances Ouvertes sont des travailleurs pauvres
- Plus de **1 000 personnes parties sans l'aide des chèques-vacances**
- Plus de 400 personnes formées par (salariées, bénévoles...)

#### Focus Parcours Vacances 2018 :

- **2253 jeunes accompagnés** dans la construction de leur projet vacances
- 873 jeunes non bénéficiaires ont intégré le dispositif
- Part des **jeunes sans emploi : 43%**
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi : 68,92%.
- **150 structures inscrites** au dispositif
- Aides au projet envoyées représentent 383 440 € en Chèques-Vacances, soit **une dépense induite estimée plus de 900 000 €**.

#### Focus SAC ADOS 2018 :

- **1602 packs vendus, 1202 jeunes partis**
- 507 506,88 € facturés par Sac Ados
- 25 commanditaires (associations, Bij, Caf, Villes...)
- **515 comptes jeunes sur l'appli** (+52%) et **282 projets créés** via l'appli

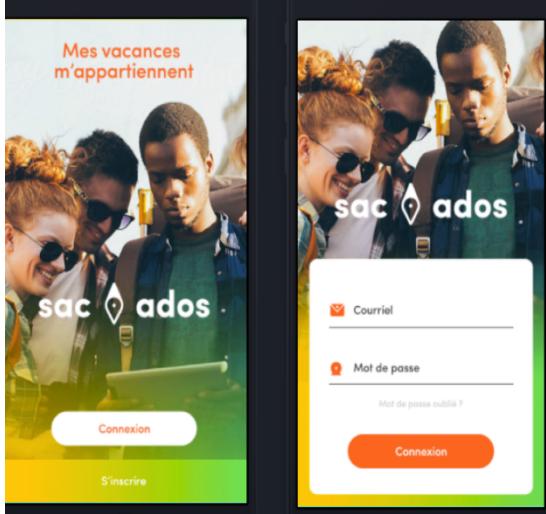
En 2017 VO a décidé de mettre en place une application mobile d'organisation collective de séjours « **Sac Ados** » susceptible de renforcer l'efficacité de son accompagnement. Cette application s'inscrit dans le cadre des nouveaux modes de consommation touristiques (applications dématérialisées, utilisation de smartphones) et des usages des jeunes dans l'organisation de leurs vacances. Elle répond à la demande de dématérialisation des dossiers tout en permettant indirectement l'auto-évaluation des jeunes bénéficiant du dispositif et en facilitant la gestion des professionnels. Au-delà de Vacances Ouvertes, elle renforce la visibilité des structures qui portent le dispositif Sac Ados et participent au départ en vacances des jeunes. Elle répond enfin à la volonté du gouvernement de lutter contre la fracture touristique et de favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Cette application s'appuie sur une application Jeunes sur smartphone (développée pour Android et IOS, disponible gratuitement sur Google Play et l'App store) et une plateforme professionnelle en ligne [www.sacados-app.eu](http://www.sacados-app.eu).

### FOCUS SUR L'APPLICATION SAC ADOS

**Un exemple reproductible et innovant pour les 16 – 25 ans : Sac Ados**

Nombre de partants depuis sa création : **50 000 jeunes**



**Les mots clés :** Mobilité, projet vacances, développement de compétences, estime de soi, acculturation vacancière, adaptabilité territoriale et innovation (m-tourisme).

**Objectifs :** Le projet vacances comme outil d'apprentissage de l'autonomie et la mobilité, par la mobilisation de compétences transversales et vers l'émancipation

- Incrire les publics dans une **dynamique de projet**
- **Outiler les professionnels pour l'accompagnement.**
- Construire une culture vacancière

#### Analyse d'impacts <sup>1</sup>:

- **Baisse significative du sentiment de savoir s'autoévaluer et identifier ses points forts et faibles**

→ Effet de trouble image de soi du projet vacances

- **Hausse significative de la projection**

→ Sentiment de « tout est possible »

Intérêt d'utiliser cet espace projectif optimisé pour **conscientiser les compétences mobilisées** et renforcer la probabilité d'accomplissement des projets.

**Digitalisation de l'opération :****1. Pour les jeunes → l'application mobile, pour :**

- Organiser ses voyages en groupe,
- Candidater à l'opération Sac Ados du territoire,
- S'autoévaluer ... en gagnant en autonomie.

**2. Pour les pros → la plateforme web, pour :**

- Gérer l'**attribution** de bourses,
- **Suivre l'avancement** des projets de jeunes du territoire, notamment les plus éloignés des structures,
- Faciliter la **gestion** des dossiers ... en gagnant du temps

**3. Capacité d'analyse des pratiques vacancières des jeunes :** génération de données statistiques locales sur les profils de jeunes voyageurs, leurs tendances vacancières et les impacts psychosociaux perçus**4. Des valeurs ajoutées de la digitalisation**

- Donne de la visibilité à l'action de l'Institution sur le territoire,
- Permet le recueil de statistiques multidimensionnelles,
- Propose un soutien « digitalisé » séduisant pour les 16-25,
- Prolonge la philosophie de Sac Ados : Assurer la libre adhésion des jeunes, pour leur donner envie de se rapprocher des institutions et des instances de démocratie locale, à partir d'actions attractives dont ils et elles sont les acteurs et actrices

**Les points forts :**

Une solution innovante permettant aux jeunes d'acquérir des compétences et de faire leur autoévaluation tout en construisant leur projet en petit group

Un coup de pouce financier (au choix de la collectivité locale ou du CE) et des outils pédagogiques pour aborder différents thèmes : budget, prévention, alimentation, hébergement (premier pas vers l'émancipation par un logement autonome), sexualité...

**Une application :**

- Un environnement SIMPLE et FLUIDE
- Un parcours utilisateur UNIQUE
- Une ambiance CHALEUREUSE, FUN et CONVIVIALE construite par des jeunes
- Avec un espace réservé pour la communication entre les jeunes du groupe (Time Line)

**Un accompagnement en temps réel avec la plateforme pour les pros :**

- Suivre l'avancement détaillé des projets de jeunes du territoire ainsi que leur « profil-candidat »
- Compléter l'accompagnement physique par du « conseil » à distance, en temps réel
- Attribuer/refuser des bourses aux jeunes (notification sur l'appli)
- Activer le suivi de groupes et le mémo de RDV d'accompagnement prévus avec les jeunes suivis

La géolocalisation des points d'accompagnement avec utilisation du GPS pour s'y rendre.

Informations touristiques, lieux de loisirs, festivals, visites, etc. (V3 en cours)

**• Autre point fort : une application (traduite en anglais et en espagnol) « européisable » :**

L'ouverture de l'appli et de la plateforme pro à l'international encouragera un rapprochement des jeunes à la mobilité et aux valeurs de la citoyenneté européenne

### 3- L'ENGAGEMENT DES GRANDES ASSOCIATIONS CARITATIVES POUR LE DEPART EN VACANCES DES PLUS FRAGILES

Les grandes associations caritatives sont engagées pour soutenir le départ en vacances des plus fragiles, aux côtés de l'ANCV et des CAF.

✿ **ATD Quart Monde** (« Agir Tous pour la Dignité Quart monde »), mouvement international, apolitique et laïc, créé en France en 1957 avec des personnes en grande pauvreté, agit pour éradiquer la grande pauvreté par l'accès de tous aux droits fondamentaux. Elle s'appuie sur l'article 140 de la Loi de 1998 qui stipule « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif ».

Son activité Vacances passe notamment par sa maison familiale « La Bise » et par la participation aux programmes d'action sociale de l'ANCV.

✿ **Favoriser le départ en vacances de familles ou de personnes confrontées à des précarités tellement importantes qu'elles n'envisagent même pas de partir quelques jours en vacances** : ce premier axe passe par l'accueil dans sa maison de vacances familiale « La Bise », dans le Jura, de personnes en situation de pauvreté - des familles durant les congés scolaires, des personnes isolées hors vacances – qui ne sont jamais parties en vacances. Cette maison familiale dispose d'un encadrement bienveillant et poursuivant des objectifs précis : pour les familles, par exemple, tout est fait pour que les parents se renforcent dans leur rôle de parents, pour que les liens familiaux s'épanouissent, pour que chaque membre de la famille puisse vivre des moments d'épanouissement personnel et enfin pour permettre aux parents et aux enfants de vivre un temps harmonieux ensemble (entre parents, entre parents et enfants, et entre enfants). Chacun des séjours donne lieu à une évaluation dont une partie est réalisée avec les personnes accueillies afin d'améliorer l'organisation des futurs séjours et de mieux comprendre comment cette vie ensemble, entre personnes aux histoires différentes, est possible et peut constituer un levier pour rompre la fatalité de la précarité et de l'exclusion.

**ATD travaille par ailleurs en partenariat avec des associations, des travailleurs sociaux, des CCASS** : dans ce cadre, ATD participe au financement de séjours de vacances via les chèques-vacances et intervient comme « tête de réseau » pour des associations qui ne disposent pas de l'ossature nécessaire pour intervenir en direct, c'est-à-dire qu'elle réceptionne et traite les demandes de chèques-vacances envoyées par ces associations et est l'interlocuteur de l'ANCV.

✿ **Conventionner avec l'ANCV** : ATD Quart Monde dispose de chèques-vacances dans le cadre du programme des aides aux projets vacances (APV) de l'ANCV mis à disposition d'un public assez large qui recouvre les familles, les jeunes de 16 à 25 ans, les seniors, les personnes isolées, valides ou en situation de handicap.

 **Les Restos du cœur** ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». Au-delà, l'association a progressivement élargi son champ d'actions et intervient aujourd'hui sur l'accès au logement, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux gens de la rue, l'accompagnement scolaire et la lutte contre l'illettrisme.

Au travers de son pôle « Culture, Loisirs, Vacances », les Restos contribuent à la lutte contre les exclusions et le soutien au départ en vacances est intégré comme un outil d'accompagnement dans le temps. **Plus de 5000 personnes ont pu bénéficier d'un départ en vacances en 2018.**

Le besoin de partir en vacances est souvent l'un des premiers besoins formulés par les personnes lors de leur inscription aux Restos. Tous les publics sont accompagnés : familles, personnes isolées (seniors, personnes vivant à la rue, hébergées ou en difficulté de logement), salariés en insertion professionnelle, jeunes et enfants qui partent en centres de vacances. Le dispositif est financé à 40% par l'ANCV.

 **Le Secours Catholique dégage des moyens pour permettre le départ en vacances des familles et des enfants qu'elle accompagne.** De nombreux bénévoles sont mobilisés pour la réalisation des projets, avec des financements des CAF, de l'ANCV (478 000€ en 2018), mais aussi sur les fonds propres de l'association. Le Secours Catholique est engagé notamment dans un dispositif de vacances pour les enfants, l'Accueil Familial de Vacances, qui permet à des parents d'offrir à leurs enfants un séjour dans des familles pour une quinzaine de jours. En intégrant le transport, une petite indemnité aux familles (qui ne couvre pas l'intégralité des frais, car ces familles sont dans une démarche solidaire) et des frais d'accompagnement, le soutien apporté est de l'ordre de 300€ pour 15 jours. L'enquête réalisée sur l'utilité sociale de ce projet en a confirmé toute la pertinence.

 **Le Secours populaire**, association d'éducation populaire, met en place un accompagnement généraliste proposé par des bénévoles formés à l'écoute et à l'accueil respectueux de la dignité de chacun. L'accès aux vacances constitue une action majeure.

**En 2018, 184 880 personnes ont été aidées sur l'accès aux vacances, dont 39 205 personnes lors des Journées des Oubliés des Vacances, ce qui équivaut à 434 940 journées de vacances.** Les actions menées s'adressent à tous les publics en situation de précarité et de pauvreté selon des formes de séjours très diversifiées. Elles se réalisent tout au long de l'année et s'appuient sur de nombreux partenariats avec des entreprises, des fondations, des acteurs publics et du tourisme social.

Les actions d'accès aux vacances se construisent à partir du besoin et de l'envie des personnes, qui sont identifiées grâce à la veille des 80.000 collecteurs bénévoles du Secours populaire. Ces bénévoles sont en mesure de prendre toute initiative pour repérer les difficultés et assurer la mise en lien avec une structure de l'association pour trouver les solutions adaptées à la situation.

Les actions vacances impliquent tous les publics et sur des formats de séjours très divers :

#### Les séjours pour les enfants

- Les familles de vacances : Les enfants sont accueillis par des familles bénévoles pendant leur temps de vacances. En France, le Secours populaire compte 1 210 familles de vacances accueillant 1 400 enfants chaque année.
- Les séjours collectifs (colonies de vacances, Villages d'enfants « Copain du monde ») : Séjours d'1 à 3 semaines dans un centre de vacances avec d'autres enfants de tous milieux et de tous horizons.

#### Les départs en vacances de jeunes

- Les projets individuels et collectifs : Accompagnement de jeunes ou de groupes de jeunes pour qu'ils construisent leur propre projet de départ et collecter les moyens nécessaires.
- Les séjours solidaires à l'international : participation à projet de solidarité internationale avec le Secours populaire et un de ses partenaires locaux.
- Des séjours sportifs et culturels au Festival d'Avignon, au Printemps de Bourges, au sein de l'Ecole de voile Les Glénans.

#### Les séjours en famille : accompagnement adapté selon l'autonomie des personnes :

- Les séjours collectifs de familles : ces projets sont mis en place pour se familiariser au départ. Ils permettent de renforcer les liens sociaux et familiaux.
- Le premier départ : Séjours très courts (moins de 5 jours). Destination proche pour prendre goût aux vacances.
- Le projet autonome : Accompagnement de la famille dans la mise en place de son séjour de vacances. Séjours de 5 jours à 1 mois dans des gîtes, des villages de vacances, au camping, etc.

#### Les séjours séniors : 2 types de séjours:

- Séjours collectifs adaptés en termes d'équipement et d'accessibilité.
- Projets individuels : accompagnement de personnes âgées dans un projet autonome, notamment à portée intergénérationnelle (par exemple : départs de grands-parents avec leurs petits-enfants).

#### Les séjours pour les personnes en situation de handicap

- Séjours collectifs en établissement adapté (souvent très coûteux) ou séjour en intégration (avec personnes valides)
- Projet individuel : accompagnement de personnes en situation de handicap avec leur famille ou leur aidant dans un projet autonome.

 **Les Petits Frères des Pauvres**, créée en 1946, a commencé dès 1952 à soutenir les personnes âgées isolées, en précarité, en perte d'autonomie, dans leur projet de départ en vacances.

En 2018, 3867 personnes ont pu bénéficier d'au moins une journée de « vacances » pour un total de 16 450 nuitées.

Les Petits Frères des Pauvres interviennent aujourd’hui en priorité auprès des personnes âgées de plus de cinquante ans grâce à 13 000 bénévoles réguliers soutenus par des salariés et travaillent sur la prévention de la dépendance des personnes âgées. Ils contribuent également à l’insertion socio-professionnelle des personnes en situation d’exclusion.

Les Petits Frères des Pauvres possèdent une association d’animation et de gestion d’établissements, qui compte une vingtaine de maisons de vacances permettant d’organiser des « séjours Petits Frères », dont le coût d’hébergement se trouve très réduit. L’âge moyen élevé des bénéficiaires des PFP permet la désaisonnalisat ion des séjours : un bon tiers d’entre eux seulement se tiennent en juillet-août. Le reste des départs a lieu en ailes de saison (mai-juin et septembre-octobre).

Les Petits Frères des Pauvres ont un partenariat avec l’ANCV dans le cadre de deux des programmes d’action sociale de l’Agence ; les aides aux projets vacance (APV-108 personnes aidées) et Seniors en Vacances (SEV-38 personnes concernées).

## PARTIE 3- L'INVESTISSEMENT, SOUTIEN FINANCIER COMPLEMENTAIRE AUX DISPOSITIFS D'AIDES AU DEPART

---

### A- LA CREATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'INVESTISSEMENT EN 2010

---

Les opérateurs du «tourisme social » qui se sont développés pour beaucoup dans les années 1960 autour d'un projet social pérenne et de valeurs fortes pour œuvrer directement et indirectement en faveur de l'accès aux vacances du plus grand nombre, notamment de personnes en difficulté qui, sans aide, ne pourraient pas bénéficier d'un séjour de vacances, tout en s'assurant d'un contexte de mixité sociale, ont largement contribué à la démocratisation du tourisme et à l'essor de l'économie touristique en France. A partir des années 2000, les mutations rapides de leur environnement (émergence de nouveaux acteurs, nouveaux modes de consommation touristique de leur clientèle traditionnelle) ont fragilisé leur modèle, alors qu'ils devaient faire face en parallèle à des obligations de rénovation et de mise aux normes importantes dans un contexte de diminution des crédits publics affectés de tout temps au soutien du secteur.

En 2009, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et le Ministère en charge du tourisme ont souhaité disposer d'un état des lieux du secteur afin d'adapter les modalités de leur soutien pour le rendre plus efficace au regard de ces évolutions, avec une étude sur :

- ✿ L'analyse du parc du tourisme social et l'évaluation des investissements nécessaires à son maintien et son développement ;
- ✿ Le positionnement du secteur du tourisme social, au regard de l'évolution de sa clientèle et des offres concurrentes ;
- ✿ Les relations avec les pouvoirs publics, notamment l'évolution des politiques publiques de soutien aux hébergeurs du tourisme social.

Sur la base des conclusions de cette étude et de travaux de réflexion menés par le ministère avec les acteurs du secteur, **l'Etat a mis en place deux nouveaux dispositifs destinés à soutenir les investissements en complément du dispositif subventionnel de l'ANCV :**

- ✿ Un accompagnement en ingénierie, opérationnel depuis 2010, associant l'Etat (la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Economie et des Finances), la Caisse des dépôts et consignations, Atout France et l'ANCV.

Ce dispositif, doté initialement de 1,2 M€ et renouvelé en 2014, est « en sommeil » depuis février 2018, les fonds dédiés ayant été consommés intégralement à cette date. En 8 ans, il a permis de mener 57 analyses portant sur 129 sites;

- ✿ un accompagnement financier pour la rénovation ou, le cas échéant, l'extension des structures du tourisme social consistant en un soutien « sous forme de prise de participation en capital et quasi-capital à des structures ad hoc dotées de la personnalité morale créées pour organiser la rénovation et, le cas échéant, l'extension de sites détenus par toute structure s'inscrivant dans les modalités d'intervention de la Société, qui sont portées par des sociétés immobilières ou attribuées à ces sociétés par bail conférant des droits réels ;... »

**Ce second dispositif s'est traduit par la création du Fonds Tourisme Social Investissement (TSI), dont l'ANCV est actionnaire aux côtés de la Caisse des Dépôts, de l'IRCANTEC et du Crédit Coopératif, dispositif qui pourra être doté à termes de 75 millions d'euros.**

Effectif depuis 2015, le fonds TSI a financé et instruit 32 projets. Il a mobilisé **21,23M€** de fonds propres et quasi-fonds propres pour **9 investissements** permettant la réalisation d'un total de programmes de travaux de 72,5 M€. Cependant, il n'a pas pu être donné suite à certaines sollicitations d'opérateurs du tourisme social dont les projets ne répondaient pas à l'objet social du fonds TSI cité précédemment.

Par ailleurs, l'Agence a maintenu son dispositif subventionnel sur toute cette période de 2015-2018; ce sont ainsi 64 équipements qui ont été accompagnés pour un montant de 106,2 M€ d'investissement et une aide de l'Agence de 6,99 M€.

## **B- DE L'APPARITION DE NOUVEAUX PROFILS D'INVESTISSEURS ET DE NOUVEAUX BESOINS A L'EVOLUTION DES DISPOSITIFS D'INVESTISSEMENT**

A l'initiative de l'ANCV, une étude réalisée par le cabinet Mazars en 2018 a dressé un nouvel état des lieux des besoins en financement des opérateurs du tourisme social. Elle a mis en lumière **une évolution relativement constante des investissements réalisés entre 2015 et 2018 (51 à 59M€ par an)**, **une certaine stabilité du cycle d'investissements par rapport au chiffre d'affaires sur une période de 45 ans**, **une captation exponentielle de l'investissement par les villages de vacances (31,2 de l'échantillon en nombre, 65,8% en montant)** ainsi que **des correspondances entre le type d'hébergement et la nature de l'investissement :**

- ✿ Les centres internationaux de séjour et les villages de vacances investissent essentiellement pour la modernisation et la création de leurs structures ;
- ✿ Les centres sportifs et les hôtels investissent dans l'amélioration et la qualité de leur équipement ;

- ✿ Les investissements des gîtes et des campings sont liés à la mise aux normes ;
- ✿ Les centres de vacances investissent de façon assez équilibrée sur les 3 postes évoqués ci-dessus.

Elle a permis d'établir **3 profils d'investisseurs et de besoins** :

- ✿ **Profil 1** : des acteurs de petite taille (centres de vacances surreprésentés) dont l'investissement par établissement est en moyenne égal à 152K€ et le chiffre d'affaires inférieur à 300K€ ou 1M€ ; les investissements liés à la mise aux normes sont prédominants : 2 à 3 fois plus que la moyenne selon le type d'hébergement. Ils ont bénéficié de subventions pour 31% d'entre eux.

Certains acteurs, peu professionnalisés, peineraient à accéder à l'information nécessaire et aux compétences leur permettant de concrétiser leurs projets d'investissement (mise aux normes ou autres projets). **Renforcer le rôle des partenaires institutionnels (ANCV, UNAT, Crédit Coopératif, DGE, etc.) dans l'acculturation des acteurs permettrait de pallier ce manque de compétences professionnelles. Il pourrait s'agir de mettre en relation les opérateurs en question avec des sachant proches culturellement.**

- ✿ **Profil 2** : des acteurs de taille moyenne avec un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 M€ et des dépenses d'investissement de 153 K€ / établissement. Les centres de vacances sont surreprésentés en volume et en montant d'investissement. Les investissements s'équilibrent entre modernisation/création et amélioration. 20,2% d'acteurs ont bénéficié de subventions.

Ces acteurs aux situations économiques relativement hétéroclites sont essentiellement en **quête d'accompagnement et de soutien à l'investissement. Les besoins exprimés sont relativement hétérogènes** :

- **La professionnalisation interne de leur structure** en termes de ressources humaines (nombre d'ETP) et de compétences administratives et techniques (management, gestion, marketing).
- **Le besoin en accompagnement** en termes de construction de plans de développement, de stratégie de moyen et long termes, de montage administratif de dossiers. Lorsque mobilisés, les dispositifs d'accompagnement apparaissent comme pertinents dès lors qu'ils saisissent les enjeux et les particularités du territoire et de ses acteurs (connaissance du terrain).
- **La capacité à accéder aux dispositifs de financement existants.** Ces structures mobilisent de manière limitée les subventions (20,2%) et semblent s'orienter davantage vers les établissements bancaires quand leur situation le permet (capacité à assumer le remboursement de prêts). Les autres dispositifs de financement, sembleraient peu connus et / ou difficilement mobilisables compte tenu du potentiel manque de visibilité des acteurs (titres associatifs, etc.).

**Les évolutions du secteur** (concentration du marché depuis 10 ans, expansion des grands acteurs captant les parts de marché, agressivité des offres du tourisme marchand, etc.) tendraient potentiellement à limiter le développement du profil d'investisseurs 2. A terme, cette catégorie ne pourrait plus faire face à la concurrence et tendrait à potentiellement à disparaître.

✿ **Profil 3 : il rassemble des acteurs aux situations économiques favorables dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M€.** Ces acteurs sembleraient maîtriser l'ensemble de la chaîne de l'investissement : **de la conception d'un projet (ingénierie – montage administratif de dossier) à sa concrétisation (mobilisation de financement – engagement des fonds – suivi post-engagement).** Cette robustesse pourrait notamment s'expliquer par :

- **Un savoir-faire encadré et maîtrisé sur l'ensemble du processus** pouvant justifiant le faible recours aux dispositifs d'accompagnement (ressources internes suffisamment nombreuses, organisées et disposant de compétences en management – gestion),
- **Une appartenance à différents types de réseaux (UNAT, commerciaux, etc.)** favorisant le partage de l'information et une forte présence / visibilité sur le marché du tourisme social (connaissance des dispositifs mobilisables, acculturation aux évolutions du marché, etc.).
- **Un accès au financement facilité par une maturité et une solidité financière** (prêts bancaires, Fonds TSI, autofinancement, etc.). Les subventions ne seraient mobilisées qu'à hauteur de 15,7% (échantillon analysé), compte tenu du rapport coût (ingénierie – montage de dossier) / bénéfice (montants « relativement bas » par rapport aux besoins). Les aides de l'ANCV seraient cependant sollicitées notamment pour promouvoir la dimension sociale des projets auprès des autres financeurs.
- **La dimension numérique semblerait considérée comme vecteur d'avenir et levier de développement commercial** : développement de sites web, adhésion à des plateformes de réservation et d'avis, implantation et maintenance d'outils de gestion SI.

## C- UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VISIBILITE DES DISPOSITIFS EXISTANTS GRANDISSANTE

Le Groupe Caisse des Dépôts dans ses différentes composantes engagées dans le développement économique des destinations, notamment à travers le Tourisme, avec à ce titre deux acteurs principaux intervenant selon des positionnements spécifiques, la Banque des Territoires et Bpifrance, couvre aujourd’hui l’ensemble des besoins recensés et exprimés :

 **Bpifrance** : distribue le **Prêt Hôtellerie** conçu en 2009 pour accompagner la transformation de l’hôtellerie soumise à des travaux de mises aux normes et à niveau, occasionnés par la réforme du classement hôtelier.

Le produit, un prêt participatif équivalent à des quasi fonds-propres, répond à la situation de la petite hôtellerie indépendante, se caractérisant généralement par une absence de fonds propres permettant aux hôteliers d'emprunter. Le Prêt Hôtellerie conçu en réponse, intègre les caractéristiques suivantes : plancher 30 K€, plafond 1 M€, durée 10 ans, 2 ans de franchise pour couvrir la période de travaux, aucune sureté prise sur l’objet ou la tête de l’emprunteur compte tenu de la garantie apportée par la Caisse des Dépôts, facilitant la démarche de l’hôtelier pour satisfaire l’obligation du Prêt Hôtellerie de souscrire au moins l’équivalent auprès des banques de la place, soit a minima 60 K€ à 2 M€ d’opérations finançables, et généralement plus avec les prêts supplémentaires susceptibles de venir compléter le tour de table ainsi facilité par les quasi fonds propres du Prêt Hôtellerie.

Le taux du Prêt Hôtellerie est 100 points de base en dessous du marché pour un produit équivalent.

En octobre 2016, le Prêt Hôtellerie a été élargi aux entreprises du tourisme social. Sollicités par les acteurs du secteur et la ministre en charge de l’économie sociale, Bpifrance et la Caisse des Dépôts ont intégré en 2016 parmi les bénéficiaires les opérateurs du tourisme social, sans autre modification des modalités d’intervention du prêt. Par cette ouverture, le Prêt Hôtellerie est venu compléter la gamme d’intervention du Groupe par ailleurs couverte par le Fonds TSI – Tourisme Social Investissement - ne pouvant adresser de petites opérations compte tenu des montages investisseurs dissociant la propriété de l’exploitation, organisation difficilement accessible dans pareils cas. Pourtant, il est peu utilisé et devrait faire l’objet d’une véritable communication.

 **La Banque des Territoires** : intervient en fonds propres dans des tours de tables de sociétés immobilières, complétés par des prêts de banques de la place, pour financer la création et la rénovation d’actifs confiés en exploitation à des opérateurs confirmés du secteur, assumant intégralement le risque d’exploitation (commercial, social, etc.).

s'engageant à verser des loyers permettant à la société propriétaire de rembourser les emprunts souscrits et rémunérer les fonds propres levés. Ces montages investisseurs passant par une dissociation de la propriété de l'exploitation, ne s'adressent qu'à des opérations plus conséquentes d'un montant supérieur à 2 / 3 M€, compte tenu des frais de montage juridique et financier liés, difficilement supportables et exerçables pour des petites entreprises confondant généralement pas la propriété immobilière et l'exploitation.

Le Fonds TSI est une extension des modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts : fonds propres dans des sociétés exclusivement immobilières, effet levier sur la dette, etc. Il répond à des projets d'un montant supérieur à 2 M€ et s'adresse à des structures suffisamment armées pour monter des dossiers complexes.

 **Ingénierie de projets :** depuis février 2018, la CDC contribue aujourd'hui seule au dispositif ingénierie mis en place en 2010 chez Atout France, afin d'accompagner les acteurs du secteur dans la bonne définition de leur projet de rénovation / transformation / développement. Le dispositif était à l'origine cofinancé par la DGE (Bercy), l'ANCV et la CDC, Atout France intervenant opérationnellement par une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des entreprises du secteur, afin de les aider à définir les bonnes réflexions leur permettant d'optimiser leurs travaux de transformation passant notamment par l'immobilier auxquels, selon les cas, le Prêt Hôtellerie (« petits projets ») et le Fonds TSI (plus « gros projets ») peuvent contribuer.

## D- LE ROLE MAJEUR ET GRANDISSANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR FACILITER LES INVESTISSEMENTS SUR LEUR TERRITOIRE

---

Dans le cadre de sa stratégie pour un Tourisme pour tous, le comité régional du tourisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, a défini deux axes majeurs qui visent à **conforter l'investissement et la montée en gamme des hébergements « tourisme pour tous » et à conforter la qualification de l'offre pour une promesse marketing tenue.** S'agissant de l'investissement, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme propose plusieurs modalités d'aide (aide à l'ingénierie, subventions à l'investissement) et a mis en place un « **Cercle des financeurs** » pour apporter une réponse concrète et opérationnelle à une difficulté majeure pour un hébergeur à la recherche de financements : constituer son tour de table des financeurs. La qualification de l'offre passe par des conseils en ingénierie marketing et financière, une boîte à outils et des études, un plan d'actions marketing dédié.

## Schéma d'accompagnement du porteur de projet



Chaque type d'aide s'adresse à des cibles bien identifiées, pour des dépenses et des travaux déterminés et s'inscrit dans un plafond précis. Des critères d'éligibilité permettent de fixer des obligations pour les structures qui bénéficient de ces dispositifs d'aide (période d'ouverture annuelle minimale **après travaux** de 6 mois dont 2 saisons minimum – 5 mois pour l'hôtellerie de plein air, plan pluriannuel d'investissement à produire avant toute sollicitation d'aide pour les bénéficiaires exploitant plusieurs établissements notamment).



## Qu'est ce que le Cercle des Financeurs ?

- Une réponse concrète, opérationnelle à une difficulté majeure : constituer son tour de table des financeurs
  - Pour le porteur de projet
    - Faciliter son parcours de recherche de financement
    - Consolider son projet d'investissement
  - Pour les financeurs
    - Partager la connaissance des acteurs, du secteur et du marché
    - Optimiser les plans de financement des projets
    - Développer de l'activité
    - **Être des partenaires, travailler ensemble en encourageant le développement d'une activité touristique pérenne**
  - Le porteur de projet vient lui-même présenter son projet d'investissement
    - Seul ou avec le soutien de son comptable, fédération, association
    - Sa collectivité territoriale qui vient en appui et témoigne de son soutien
    - Accompagnement en amont de la présentation du projet

## BILAN 2016-2019



## **PARTIE 4. AMELIORER LES POLITIQUES VACANCES A DESTINATION DE TOUJOURS PLUS DE FRANÇAIS**

---

Les bienfaits et l'affection des Français pour le départ en vacances ne sont plus à démontrer. De nombreux dispositifs existent mais ne sont pas suffisamment développés et ne bénéficient pas à tous. Pour recevoir des chèques vacances, il faut travailler. Les demandeurs d'emploi, les retraités, qui peuvent avoir reçu des chèques-vacances pendant toute leur vie professionnelle, en sont exclus dès lors qu'ils ne travaillent plus. De même, la diffusion du chèque-vacances aux actifs, salariés, employeurs, se fait selon des modalités différentes, parfois complexes, selon que l'on travaille dans une entreprise de plus ou de moins de 50 salariés, avec ou sans CE.

Quant aux aides sociales, en particulier celles des CAF, sont inégalement réparties et dépendant des orientations retenues par chaque CAF, autonome dans ses choix et ses niveaux d'intervention. Deux familles dont la situation est identique peuvent ainsi être traitées différemment selon leur département de résidence.

En outre, les dispositifs d'accompagnement au départ, indispensables pour permettre aux plus fragiles de partir et de repartir, s'appuient sur un réseau associatif local pas toujours bien identifié par les publics ciblés et dont le cœur de métiers en termes d'accompagnement va de l'équilibre financier des vacances à l'appui conseil aux projets vacances, ainsi qu'aux diagnostics sociaux de territoire. Ils reposent sur l'engagement des bénévoles et sont fragilisés par la baisse des dotations publiques.

Rappelons-le, les vacances sont un droit tout au long de la vie, à réaffirmer, et à faciliter, pour tous, quels que soient sa situation et son âge. Un parcours vacances, sans rupture selon l'âge ou la vie professionnelle, doit se mettre en place dès le plus jeune âge et perdurer tout au long de la vie afin de retrouver une culture vacances.

**Plusieurs propositions peuvent être faites en ce sens.**

## AXE 1- DEVELOPPER L'ACCULTURATION VACANCES DES LE PLUS JEUNE AGE

### ✿ Faire des vacances un droit pour tous

Il existe déjà des textes majeurs qui justifient l'action en faveur du droit aux vacances. Le droit au repos et aux loisirs, est par exemple reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme à l'article 24. Ce même droit pour les enfants est inscrit à l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'Enfant.

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a également reconnu dans son article 140 le rôle et l'importance des vacances au sein de notre société : « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. ».

Le droit aux vacances devrait être lui-même pleinement reconnu et intégré aux politiques familiales, sociales et de jeunesse de l'Etat. Faire du droit aux vacances un droit pour tous. L'habitude de partir en vacances doit se créer dès le plus jeune âge et doit s'exercer tout au long de la vie, que l'on travaille ou que l'on ne travaille pas ou plus. Le droit aux vacances doit être affirmé dès l'école, les enfants étant très souvent prescripteurs pour la cellule familiale et source de propositions. Les vacances sont trop perçues comme une contrepartie du travail effectué et un droit dès lors que l'on mène une vie active. A contrario, elles sont sujettes à caution si l'on est demandeur d'emploi (comment peut-on imaginer partir en vacances alors qu'on ne fait rien et que la priorité est de trouver du travail), ou pas forcément nécessaires lorsque l'on est retraité (puisque l'on est « en vacances » toute l'année !).

Observation : Rendre enfin effectif le droit aux vacances pour tous tout au long de la vie comme inscrit dans la Loi du 29 Juillet 1998 dans son article 140.

### ✿ Permettre l'accès à la classe de découverte en primaire, collège et/ou lycée

Le départ en classe de découverte, qui reste inscrit dans la vie scolaire et qui n'est pas un temps de vacances mais un élément constitutif de la vie de la classe et une opportunité d'accompagner l'enseignement scolaire, constitue souvent la première expérience de départ en dehors du cercle familial. Il permet de découvrir la vie en collectivité, d'autres règles de fonctionnement, et de faire gagner les enfants en maturité et en autonomie. Il est dépendant de l'engagement personnel de l'enseignant qui souhaite intégrer cette expérience « hors les murs » dans son enseignement, et sur lequel repose largement l'organisation matérielle de cette classe de découverte, y compris en termes de responsabilité personnelle en cas d'accident.

Cette responsabilité personnelle, la complexité de l'organisation (voyage, hébergement...) expliquent que le départ en classe de découverte ait diminué depuis plusieurs années malgré l'intérêt de cette expérience. Ces deux points devraient faire l'objet d'une analyse particulière

Préconisation n°1 : Systématiser les classes de découverte, en posant le principe d'un départ de quelques jours intégrés au programme scolaire de chaque cycle ( primaire, collège et lycée), afin de recréer du lien entre l'école et les « vacances éducatives ».

Le ministère de l'Education Nationale, compétent en la matière, pourrait expertiser notamment la proposition faite dans le cadre du rapport Borloo<sup>1</sup> qui suggérait dans le Programme 19 « A la rencontre de l'autre » d'organiser deux classes de découverte au primaire et au collège pour les enfants des quartiers prioritaires de la ville, ou, a minima envisager de raccrocher les classes de découverte à un cycle déterminé (collège par exemple, autour de la classe de 4<sup>e</sup> où on se rend compte du décrochage scolaire).

Des mesures d'accompagnement à destination des enseignants devraient permettre de faciliter l'organisation de ces classes.

### **Promouvoir les colonies de vacances participant à l'acculturation aux vacances dès le plus jeune âge**

Alors qu'1 million d'enfants partait en colonies de vacances il y a 10 ans, ils ne sont plus que 850 000 aujourd'hui. Cette baisse est due à des facteurs multiples : modification de l'organisation familiale, explosion des familles recomposées, réticence des parents à l'idée d'envoyer leurs enfants en colos, diminution des aides des CE et des collectivités locales qui n'organisent plus de colonies de vacances (sauf quelques exceptions), transfert des versements des CAF vers les accueils de loisirs<sup>32</sup>. Le coût est trop élevé pour les classes moyennes (une semaine de colonies de vacances coûte entre 400 et 600€ par enfant), il n'y a pas de mixité sociale dans les colonies privilégiées par les classes sociales aisées. Cette problématique revient régulièrement au ministère de l'Education nationale ; elle est suivie directement par les services de la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative).

**Ce concept endormi mérite d'être réveillé !** Les colonies de vacances constituent en effet un vecteur d'émancipation, un espace sécurisé, éducatif, de formation (pour l'obtention du BAFA) et d'apprentissage de la vie en collectivité. Elles sont une réserve d'emplois non délocalisables, une source de revenus directs pour l'économie des territoires et de maintien du patrimoine des territoires, une plus-value réelle pour le tourisme rural.

Ces activités et valeurs pourront aussi *favoriser la réussite du service national universel (SNU)* : connaissance de l'internat, déplacement sur un lieu inconnu, rencontre avec les autres pour un temps non scolaire.

<sup>32</sup> Peu de CAF adhérentes à VACAF pour les colonies de vacances. 68 000 enfants sont aidés.

Un jeune qui a fréquenté une colo (un camp scout, un stage sportif en internat...) aura peu de réticences au regard du temps de cohésion du SNU

**La mise en place d'un dispositif spécifique, le Pass'Colo, pourrait les rendre plus attractives sur le plan financier.** Le Pass'Colo serait constitué par une aide mobilisable, utilisable une fois entre le CM2 et la classe de 4<sup>ème</sup>. La création d'un « Pass Colo » permettrait de favoriser l'accès à ces séjours des enfants des classes moyennes qui ne bénéficient pas des aides de la CAF. Il ne serait utilisable qu'auprès des organisateurs qui adhèrent à une charte de qualité.

Le prix moyen d'un séjour en France, hors transport, est évalué autour de 550 euros pour 7 jours, et autour de 750 euros pour la même durée à l'étranger. Pour être incitatif et permettre le départ de tous les enfants, le montant du « Pass colo » pourrait être équivalent à une aide de 200 euros, soit 40 % du prix d'un séjour en France hors transport. Ce montant représente environ la moitié du coût d'un séjour et pourrait être versé en chèques-vacances.

Au-delà de l'aspect financier, un effort devrait être fait pour rassurer les parents et valoriser les acteurs connus pour le sérieux et la qualité de leurs prestations et de leur encadrement. Dans cet esprit, **la qualification des acteurs**, les bonnes pratiques d'échange en temps réels qui facilitent le transfert de compétences entre pairs, devraient être renforcées.

**Préconisation n° 2 : Faire enfin aboutir les discussions entre la DJEPVA (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) et l'ANCV, initiées en 2019 sur la base d'un départ en colonies de vacances de 500 000 enfants, afin de mettre en place le Pass'Colo dès l'année 2020.**

### **Faire évoluer la sémantique**

La sémantique joue un rôle essentiel dans la communication. Changer de sémantique peut permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'élargir les repères. La notion de « tourisme social » s'inscrit dans une logique d'inclusion sociale, de respect des cultures et de l'environnement visant l'intérêt général. Aujourd'hui toutefois, cette appellation peut sembler réductrice si l'on souhaite porter le droit aux vacances pour tous. Elle est parfois mal comprise, notamment au niveau européen par certains pays du Nord de l'Europe, et peut être assimilée à un tourisme de moindre qualité.

L'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS), qui réunit les acteurs du tourisme pour tous au niveau international, a décidé d'ouvrir son périmètre d'actions avec l'ambition de réunir les acteurs du tourisme social et des tourisme responsable, solidaire, équitable et communautaire, et parle désormais de « tourisme pour tous », notion qui rassemble tous ceux qui partagent la vision d'un tourisme responsable au service des personnes, des communautés et des territoires, dans une optique de développement.

**Préconisation n°3 :**

Moderniser la sémantique affirmer la déstigmatisation en sortant de la distinction « TOURISME SOCIAL» pour parler de « TOURISME POUR TOUS », afin d'inclure toutes les catégories sociales, des plus défavorisées qui doivent être accompagnées par des dispositifs sociaux, aux classes moyennes qui peuvent avoir besoin d'un coup de pouce ponctuel. Dans la même logique de communication, il pourrait être envisagé de rebaptiser les colonies de vacances (summer camps ?) pour les rendre s.

### ★ **Revoir le calendrier scolaire ?**

Sujet particulièrement sensible, la mise en place d'un zonage sur la période des vacances estivales, avec un socle commun de trois semaines minimum, reste dans l'absolu une mesure susceptible de faciliter l'étalement des vacances, d'assurer une meilleure répartition des flux, de contenir les tarifs pratiqués pendant la saison touristique et de favoriser le lien intergénérationnel en réunissant les familles et les séniors souvent partis en hors saison. . En outre, le zonage des vacances d'été pourrait répondre à la problématique du changement climatique et à la nécessité de s'adapter aux périodes de canicule et permettre à tous les territoires de valoriser leur offre touristique selon les conditions climatiques recherchées. Toutefois la complexité de sa mise en œuvre nécessite une analyse approfondie.

Observation : Expertiser la mise en place d'un zonage des vacances estivales. Cette question pourrait être abordée lors des futures discussions entre les professionnels du tourisme et l'éducation nationale sur le calendrier scolaire. L'assignation à résidence de certains français est liée au coût très élevé mi-juillet mi-août ne permettant pas de partir quand ces français sont dans des petites entreprises qui souvent ferment 4 semaines à cette période. L'allongement des ailes de saison pourrait permettre une révision tarifaire des opérateurs

## **DIFFUSER TOUT AU LONG DE LA VIE**

### ★ **Recréeriser l'accès et l'utilisation du chèque vacances**

#### ★ **Se constituer une « épargne vacances » abondée de chèques-vacances**

Au moment de sa création en 1982, le chèque-vacances ne pouvait être acquis qu'après constitution d'une épargne par les salariés :

Article 3 de l'ordonnance du 30 mars 1982 (version initiale) : « Les salariés ne peuvent acquérir les chèques-vacances que par des versements mensuels obligatoirement répartis sur au moins quatre mois et compris entre 4 p. 100 et 20 p. 100 du salaire minimum de croissance apprécié sur une base mensuelle. »

Cette obligation a été supprimée en 2009 par la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 pour faciliter la diffusion du chèque-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés<sup>33</sup>. Depuis cette suppression, le chèque-vacances peut donc être acquis avec ou sans épargne, selon la politique suivie par le CE ou l'employeur.

<sup>33</sup> L'exposé des motifs de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 souligne qu' « une telle contrainte ne se justifie pas et constitue un frein à l'utilisation du dispositif dans les entreprises de moins de cinquante salariés».

Cette ouverture a pu nuire à l'appréciation du chèque-vacances qui peut apparaître davantage comme un complément de rémunération (lorsqu'il est distribué sans contrepartie) que comme un outil strictement dédié au départ en vacances.

Le retour au principe de l'épargne, qui implique un engagement volontaire du salarié, traduit un choix personnel en faveur de ses vacances, et peut demander un travail de pédagogie lorsqu'on doit contribuer, progressivement, à la constitution de son budget vacances, pourrait être envisagé sous réserve de ne pas créer de difficultés de gestion pour les entreprises.

**Préconisation n°4 : Accéder aux chèques vacances grâce à la constitution préalable d'une épargne vacances.**

#### **Permettre le versement de la « prime Macron » sous forme de chèque vacances**

L'expérience de la prime Macron a montré l'intérêt de mettre en place un dispositif simple, lisible, figurant sur le bulletin de paie du mois de versement sur une ligne, si possible spécifique, en raison des exonérations associées<sup>34</sup>, qui a bénéficié à plus de 2 millions de salariés pour un montant moyen de 450 euros, versé par plus de 200 000 entreprises, les grandes entreprises comme les PME (plus de 40% du montant total versés dans des entreprises de moins de 50 salariés). Les employeurs n'ont eu aucune obligation légale de mettre en place ce dispositif. Néanmoins s'ils décidaient d'y avoir recours, la prime devait être attribuée selon des critères très clairs : soit **à l'ensemble des salariés ou** bien uniquement **à ceux dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC**<sup>35</sup> (soit 53 944,80 euros brut).

Destinée aux salariés, y compris aux apprentis, liés par un contrat de travail au 31 décembre 2018 ou à la date de versement de la prime, si celle-ci est antérieure, aucun critère ne pouvait conduire à une attribution discriminatoire entre les salariés.

Afin de faire perdurer dans le temps l'esprit de la prime Macron, celle-ci pourrait à l'avenir être transformée et fléchée en « paquet social » proposé aux salariés. La prime paquet social se traduirait par une offre d'objets de la vie quotidienne, choisis en fonction du profil du salarié et du territoire. Les salariés auraient par exemple le choix entre des coupons sports, des chèques vacances, des tickets restaurants, etc.

Une mesure qui serait en outre vertueuse pour l'économie et l'emploi des Français.

Toujours dans le but de renforcer la diffusion du chèque vacances, la prime dite « Macron » pourrait ainsi être versée sous forme de Chèques-Vacances par les employeurs.

<sup>34</sup> La prime Macron est exonérée dans la limite de 1.000 euros de l'impôt sur le revenu, des cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que de la participation à l'effort de construction, de la taxe d'apprentissage et des contributions à la formation professionnelle.

<sup>35</sup> Loi n°[2018-1213](#) du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales

**Préconisation n°5 : Permettre aux employeurs de verser la « prime Macron », de façon volontaire et défiscalisée aux salariés, sous forme de chèque vacances. Construire une Prime paquet social fléché qui deviendrait une Offre et des Outils de la Vie Quotidienne**

Afin de faire perdurer dans le temps l'esprit de la prime Macron, celle-ci pourrait à l'avenir être transformée et fléchée en « paquet social » proposé aux salariés. La prime paquet social se traduirait par une offre d'objets de la vie quotidienne, choisis en fonction du profil du salarié et du territoire. Les salariés auraient par exemple le choix entre des coupons sports, des chèques vacances, des tickets restaurants, etc. Une mesure qui serait en outre vertueuse pour l'économie et l'emploi des Français.

### **Sécuriser le principe existant de l'exonération du chèque-vacances**

Les exonérations sociales dont bénéficient les aides aux vacances attribuées sous forme de chèques-vacances par les organismes à caractère social (CSE, COS, CAS, ESAT) sont fondées sur une tolérance administrative. L'absence de disposition législative consacrant ces exonérations est source d'insécurité juridique, et susceptible de nuire à la mission de l'ANCV visant à favoriser l'égal accès de tous au départ en vacances et aux loisirs.

A l'occasion des débats parlementaires dans le cadre du PLFSS 2019, le Gouvernement s'est engagé à travailler sur les avantages, cadeaux et bons d'achat délivrés par les comités d'entreprise (CE) / comités sociaux et économiques (CSE) et à réaliser un travail de concertation pour sécuriser ces dispositifs tout en préservant le pouvoir d'achat des salariés bénéficiaires. Les avantages accordés par les CE et les employeurs sont en effet considérés comme des avantages liés à la rémunération puisqu'ils sont accordés à l'occasion ou en lien avec une activité professionnelle. Ces avantages (bons d'achat, chèques-vacances, ...) ne sont pas intégrés à l'assiette des cotisations et contributions sociales, bénéficiant de tolérances par assimilation aux dispositifs de secours et d'aide sociale. En ce qui concerne le chèque-vacances, plusieurs URSSAF se sont appuyées sur la fragilité juridique de ces tolérances pour remettre en cause le critère social d'attribution des chèques-vacances et redresser certains comités d'entreprise.

Une mission conjointe conduite par l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été nommée en avril 2019 par la ministre des Solidarités et de la Santé et par le ministre de l'Action et des Comptes publics pour examiner ces avantages. Elle rendra son rapport en septembre avant la discussion du PLFSS 2020.

**Préconisation n°6 : Consacrer un fondement légal et durable au dispositif d'exonérations sociales dont bénéficient les aides au départ en vacances versées sous forme de Chèques-Vacances par les organismes à caractère social en modifiant les articles L. 411-9, L. 411-10 et L. 411-11 du Code du tourisme et l'article L. 136-1-1 du Code de la sécurité sociale.**

Il est indispensable que les avantages attachés à la diffusion de chèque-vacances ne soient pas remis en question, ni dans les préconisations du rapport de l'IGAS/IGF, ni pendant la discussion du PLFSS.

★ **Diffuser plus largement le chèque-vacances en simplifiant les critères d'exonération**

Le chèque-vacances est un dispositif populaire qui ne touche pas l'ensemble des actifs : à ce jour, 4,5 millions d'actifs en bénéficient sur un nombre total d'actifs de près de 30 millions. En outre, bien qu'il ait vocation à être diffusé auprès de tous les salariés, il est principalement attribué aux salariés relevant de comités d'entreprise ou d'équivalents dans la fonction publique (95% des cas). Le marché des petites entreprises (5% des cas), malgré son dynamisme, reste insuffisamment développé.

Selon une étude de mars 2019<sup>36</sup>, la popularité et la notoriété du chèque-vacances sont réelles auprès des bénéficiaires ; seuls 8 % des sondés ont indiqué ne jamais en avoir entendu parler. Ces éléments sont connus des acheteurs potentiels (CE ou employeur), pourtant, plus de 80 % de ces acheteurs n'envisagent *pas de proposer des chèques-vacances* ». **Ils mettent en avant la complexité des régimes d'exonération pour les petites entreprises et les plafonds existants dans le code du tourisme.**

La complexité est liée notamment au mécanisme de plafonnement s'appliquant à la contribution annuelle globale de l'employeur (visée à l'article L. 411-11 du code du tourisme) : « Cette contribution annuelle globale ne peut être supérieure à la moitié du produit, évalué au 1er janvier de l'année en cours, du nombre total de ses salariés par le salaire minimum de croissance apprécié sur une base mensuelle, charges sociales comprises. ».

Deux autres plafonds, prévus aux articles L. 411-5 et L. 411-9 du code du tourisme, réglementent le plafonnement de la contribution de l'employeur, le premier, en matière d'exonération d'impôt sur le revenu et, le second, en matière d'exonération des cotisations sociales.

Ainsi, trois régimes d'exonération coexistent :

- ✿ **Pour les employeurs des entreprises de 50 salariés et plus** : absence d'exonération ;
- ✿ **Pour les employeurs de moins de 50 salariés sans CE et les travailleurs non salariés** : exonération à hauteur de 450 € ;
- ✿ **Pour les comités d'entreprise et équivalents dans la fonction publique** : exonération totale en vertu d'une tolérance administrative.

Cette situation est source de difficultés :

- ✿ Une **fragilité juridique** résultant des tolérances administratives ;
- ✿ Une **différence de traitement entre les entreprises** en fonction du nombre de salariés
- ✿ Une **inégalité entre les salariés** en fonction de la taille de l'entreprise et de l'attributaire.

<sup>36</sup> Sondage OpinionWay pour ANCV, Mars 2019 : « *Le chèque-vacances est un titre de paiement très populaire en France, avec plus d'un tiers des actifs qui en ont déjà utilisés* » ; « *pour ceux qui ne bénéficient pas de chèques-vacances, il existe une vraie appétence pour ce type de titre de paiement* ».

Préconisation n° 7 : Avoir un régime d'exonération unique .

## ✳ Etendre la diffusion du chèque vacances

Toujours dans l'objectif de développer le départ en vacances des Français, les chèques vacances ou aides spécifiques pourraient être diffusés plus largement à certaines catégories de la population qui n'y ont pas ou très peu accès.

### - Les retraités

Parce qu'ils ne sont plus actifs, les retraités sont exclus du bénéfice du chèque-vacances, sauf politique particulière du CE dont ils ont relevé en activité (fonction publique de l'Etat). Cette situation est difficilement acceptable pour les retraités et mérite d'être revue.

Ainsi, des discussions pourraient être engagées avec les caisses de retraites CNAV, MSA, Agirc-Arrco, régime de prévoyance, mutuelles, etc. pour examiner la faisabilité d'un abondement des retraites en chèques-vacances.

### - Les demandeurs d'emploi

Le temps des vacances n'est pas réservé aux seuls actifs, les demandeurs d'emploi ont eux aussi droit aux vacances. C'est un enjeu de lutte contre la marginalisation du chômage qui replace le demandeur d'emploi dans le monde des actifs. Partir en vacances permet d'être comme tout le monde, de faire le point, de se reconstruire, de penser son avenir. Loin d'être du temps perdu, c'est un temps de remobilisation.

Il est ainsi proposé d'ouvrir le droit aux chèques vacances aux demandeurs d'emploi sur les douze premiers mois de l'indemnisation.

### - Les familles monoparentales

La mise en place d'un dispositif spécifique pour les familles monoparentales pour lesquelles l'unité de vie bénéficiaire est le plus bas, pourrait être envisagée dans la continuité des mesures spécifiques prises par le gouvernement pour répondre aux « Gilets jaunes » : sans aller jusqu'à un chèque-vacances spécifique trop stigmatisant, il pourrait s'agir d'un abondement supplémentaire apporté par les CE donnant lieu à majoration, ou d'un abondement spécifique par les CAF. Les familles monoparentales sont les familles les plus éloignées des vacances. Comme le FIPHFP, un fonds spécifique de solidarité pour apporter un abondement ?

### - Les aidants

La situation d'aidant devrait être reconnue dans les dispositifs d'aide soit en l'introduisant comme un critère social pour l'obtention du chèque-vacances, soit via la création d'un « chèque-vacances aidants ».

- **Les personnes en situation de handicap**

Le dispositif chèque-vacances devrait être étendu dans les Esat pour toucher les travailleurs handicapés, dans les structures IAE (insertion par l'activité économique, priorité du Plan Pauvreté).

- **Les agriculteurs**

Il convient d'encourager les accords de branche pour installer le chèque-vacances dans des filières professionnelles où il est peu répandu : le monde agricole (expérimentation de solutions de remplacement MSA, IRCEM pour les assistantes maternelles,) les aides à domicile avec l'avancée en âge des personnes âgées, les métiers de l'hôtellerie.

- **Les professions libérales**
- **Les auto-entrepreneurs**
- **Les jeunes en apprentissage**

**Préconisation n°8 :** Généraliser la diffusion du chèque-vacances en ouvrant des négociations avec tous les partenaires sociaux et filières économiques.

Les modes de consommation touristiques ont changé et les plateformes numériques sont devenues un outil incontournable pour organiser ses vacances, notamment chez les jeunes, qu'il s'agisse de l'hébergement (Airbnb, Booking), des transports (Blablacar, Drivy, Blablabus), de la réservation d'activités (ceetiz, guetyourguide).

Le chèque-vacances peut-il rester en dehors de ce mouvement de fond et doit-il pouvoir être utilisé sur l'ensemble de ces plateformes sans restriction ? Cette ouverture ne nécessite aucune modification des textes législatifs ou réglementaires, les services proposés par ces plateformes entrant dans les champs d'utilisation du chèque-vacances prévus à l'article L. 411-2 du code du tourisme.

Elle passe uniquement par la signature de conventions avec L'ANCV (articles L. 411-2 et R. 411-1 du code du tourisme) et peut être mise en œuvre très vite.

**Préconisation n°9 :** Autoriser le chèque-vacances aux plateformes numériques pour des réservations d'hébergements situés en France et au sein de l'Union européenne, avec la signature de conventions vertueuses sur la base du volontariat avec l'ANCV.

## AXE 3- METTRE EN PLACE UN SOCLE COMMUN DES POLITIQUES PUBLIQUES

### ✿ Etablir un socle commun de critères nationaux pour les aides des CAF aux familles et aux acteurs de l'accompagnement

**CONSTAT :** Les aides des CAF aux familles se révèlent très disparates sur le territoire national car elles sont fonction de la politique décidée au niveau décentralisé de chaque CAF (101 au total). Chaque CAF a ainsi sa propre politique vacances. Il y a donc des variations très importantes d'un département à l'autre en fonction :

- Du budget global alloué aux vacances dans chaque CAF,
- De la répartition de ce budget entre aide aux vacances sociale (AVS) ou aide aux vacances familiales (AVF), le taux de prise en charge des vacances étant différent en fonction de l'une ou l'autre,
- De la disparité dans la participation versée aux familles : certaines CAF prennent en charge 90 % du coût facturé pour les AVS (par exemple CAF de l'Essonne), d'autres 85 % (par exemple CAF de la Loire Atlantique), d'autres 65 % (exemple CAF Seine-Saint-Denis), d'autres ont un forfait (350 € pour une semaine pour la CAF de Paris sans tenir compte de la composition de la famille).

De ce fait, les participations demandées aux familles sont très différentes d'un département à l'autre alors que le coût-séjour est identique quelle que soit la destination de la famille. Ces différences posent problème lorsque les familles se rencontrent sur un même lieu de vacances et comparent ce qu'elles ont payé, ce qui peut varier du simple au triple pour un même hébergement.

**En outre, l'aide à l'accompagnement au départ, lorsqu'elle existe, n'est pas prise en charge de la même façon :** certaines CAF financent l'association pour préparer les familles, d'autres refusent de le faire ou même annulent leur participation (exemple CAF Côte d'Armor). Or, pour un public de familles monoparentale primo-partantes, les actions d'accompagnement tout au long du processus vacances sont indispensables. Sans elles, pour beaucoup de ces familles, c'est souvent une annulation de séjour à l'une ou l'autre des étapes en amont du séjour.

Un accompagnement de qualité, individualisé et adapté à la situation de chaque famille passe principalement par des bénévoles formés et impliqués dans la vie associative. Ces actions de recrutement, de formation, de fidélisation des bénévoles sont assurées en grande partie par des salariés, qui eux aussi, ont besoin d'un encadrement réalisé au niveau national. Toute cette organisation engendre des coûts d'accompagnement, qui, compte tenu des faibles revenus des familles et des niveaux d'intervention des CAF, ne peuvent être répercutés sur les coûts de séjour.

Les Français ont droit à l'équité. Pour mettre fin aux disparités et traiter équitablement les bénéficiaires de l'aide et les acteurs de l'accompagnement, il est indispensable d'harmoniser un socle commun de critères au niveau national.

Préconisation n°10 : Harmoniser un socle commun de critères afin que les citoyens français n'aient plus cette impression de traitement différencié. Le lissage d'un socle commun à toutes les CAF atténuerait ce sentiment tout en laissant aux CAF leur gestion liée à l'histoire de leur territoire.

### Mettre en place une information centrale sur tous les dispositifs d'aide existants

La connaissance des différentes aides existantes pour soutenir les départs en vacances et l'accès à ces aides par les familles et les partenaires constitue un enjeu majeur pour réduire les inégalités en matière de départs en vacances. A ce titre, **l'ensemble des dispositifs d'aide existants pourrait être rassemblé sur une plateforme centrale spécifiquement dédiée au départ en vacances, sorte de guichet unique qui permettrait de découvrir tous les dispositifs existants (chèque-vacances, programmes d'action sociale de l'ANCV pour les jeunes, les familles, les seniors, offres des CAF, de la MSA, de la CNAV, de l'AGIRC-ARRCO, des régions, offres en matière de transport qu'il s'agisse de la SNCF (offres OUIGO, billets Tarifs sociaux au niveau national, tarifs TER au niveau régional), du covoiturage, des bus...), d'évaluer rapidement et simplement à quel type d'aide on peut être éligible en fonction de sa situation personnelle et à qui s'adresser.**

**Cette plateforme, qui n'aurait aucun caractère stigmatisant (reproche souvent fait aux aides des CAF) car destinée à n'importe quelle personne cherchant des renseignements pour partir en vacances, pourrait mettre en visibilité les associations qui accompagnent au départ en vacances (Vacances & Familles, Vacances Ouvertes en particulier), proposer des supports pédagogiques d'accompagnement et renvoyer vers les sites des structures concernées pour des réponses plus approfondies. En outre, pour être au plus près des demandeurs, elle devrait trouver un relais dans les territoires dans les « maisons France Services ».**

Préconisation n°11 : Créer une plateforme d'information centrale qui s'adressera à tous les Français sans discrimination et qui donnera une visibilité à tous les dispositifs qui facilitent le départ en vacances. Elle reflètera l'importance attachée par l'Etat au départ vacances des Français.

## AXE 4- PROMOUVOIR LE TOURISME POUR TOUS ET VALORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

### ★ Communiquer sur l'engagement du Gouvernement envers le tourisme pour tous

La communication sur les vacances est indispensable pour parler des vacances, du droit aux vacances pour tous, du bénéfice des vacances (autonomie, découverte, acquisition de nouvelles compétences, bien-être, partage, renforcement des liens familiaux, remobilisation, facteur de lien social, enjeu de citoyenneté), de l'organisation des vacances.

Il faut rappeler quelle est la définition des vacances (Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, « l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile »),

souligner que partir en vacances ne signifie pas forcément partir à l'étranger ou au bord de la mer (pour coller à la représentation la plus commune) ou très loin, mais qu'on peut être en vacances à proximité de son lieu de résidence habituel avec un dépassement réel, que la diversité et la richesse de l'offre touristique en France (qu'il s'agisse des hébergements, des territoires, du patrimoine) permettent de vivre une multitude d'expériences ; rappeler enfin qu'il existe des dispositifs qui permettent à tous de partir et qui garantissent le droit aux vacances.

Cette communication doit se traduire par une **communication gouvernementale forte** afin de marquer l'engagement du Gouvernement en faveur du tourisme pour tous et par une mise en visibilité des dispositifs existants, notamment ceux portés par l'Etat.

Préconisation n°12 : Communiquer sur l'engagement du Gouvernement envers le TOURISME POUR TOUS à travers des campagnes ou une organisation plus lisible.

### ★ Relancer la promotion des vacances en France, et plus largement du tourisme en France

Actuellement, la promotion de la France, portée par l'opérateur Atout France, vise uniquement la promotion de la France à l'étranger auprès des clientèles étrangères. Or si la venue de ces clientèles est incontournable pour que la France conserve sa place de première destination touristique mondiale, ce sont les clientèles françaises qui contribuent majoritairement (pour les deux tiers du total) aux **plus de 7 % du PIB** que représente la consommation touristique intérieure.

- **Un acteur national dédié à la valorisation auprès des Français de l'offre touristique de la France et des territoires doit être identifié.** Deux solutions pourraient être envisagées :

- ✿ La première solution serait d'**élargir la feuille de route d'Atout France** à cette promotion dans le prochain contrat d'objectifs et de performance qui sera signé avec l'Etat dans le cadre de son prochain COP en 2020 et de ses missions confiées par l'Etat et financées par la subvention pour charges de service public. Il sera donc nécessaire de garantir et d'augmenter les moyens d'Atout France à la hauteur des ambitions de la stratégie touristique pour les Français en France.
- ✿ La deuxième consisterait à **confier cette mission à Tourisme & Territoires (ou à la future fédération du tourisme institutionnel qui regroupera Tourisme & Territoires, Offices de tourisme de France et Destination Régions début 2020)**, compte tenu de sa connaissance de l'offre des territoires. Toutefois dans cette option, l'Etat ne pourrait pas orienter la communication au service de sa stratégie touristique, car Tourisme & Territoires serait souverain dans les messages passés.

Préconisation n°13 : Avoir un acteur dédié à la promotion du tourisme en France, qui pourrait être Tourisme et Territoires, ou élargir la feuille de route d'Atout France à cette promotion.

### ✿ **Valoriser l'accompagnement du secteur associatif**

**L'accompagnement de certains publics fragiles** (familles monoparentales, primo-partantes) **est une condition sine qua non du départ en vacances**. Il fait partie de l'ADN de certaines associations, telles Vacances Ouvertes, Vacances & Familles. Au service des populations les plus fragiles, les bénévoles et salariés de ces associations accompagnent les familles ou personnes seules à être acteur de leur projet de vacances avant de le réaliser dans une des structures d'accueil (maison, appartement, mobile home, caravanes...) mis à leur disposition. Les équipes de bénévoles leur permettent de vivre pleinement leurs vacances en leur facilitant les déplacements, en leur faisant découvrir les richesses du territoire et en partageant avec elles des moments de dialogue et de convivialité. Leur expertise devrait être reconnue et valorisée, y compris auprès d'autres acteurs qui interviennent sur les mêmes publics.

Néanmoins, VO et VF sont confrontées depuis plusieurs années à une baisse des financements publics, entravant ainsi leur volonté de développement et d'ouverture. Ils déplacent une énergie importante auprès des parlementaires au moment de la discussion des projets de loi de finances pour sécuriser leur financement, énergie qui devrait être entièrement consacrée à la réalisation de leur projet. Cette situation doit être réglée : il leur est impossible de construire une politique d'accompagnement qui repose sur l'engagement des bénévoles et se décline sur une ou plusieurs années sans avoir une visibilité sur la pérennité des financements publics sur plusieurs années.

Cette baisse des financements publics va de pair avec le manque de visibilité des associations qui préparent les primo-partants. L'Etat doit réaffirmer son soutien à ce secteur associatif qui participe pleinement à l'économie de notre pays en le mettant en avant via des campagnes de communication centralisées.

La valorisation de l'engagement du secteur associatif pourrait se faire par l'intermédiaire d'un nouveau portail dédié.

**Préconisation n°14 : Sécuriser impérativement les financements du secteur associatif en charge des publics fragiles et valoriser leur expertise. Cela pourrait passer par une fixation budgétaire quinquennale. Une telle sécurisation permettra une politique efficiente.**

## AXE 5- FACILITER LA MOBILITE

### **★ Politique SNCF : simplifier la grille des tarifs sociaux imposés par l'Etat et rendre accessible/relancer le « billet congé annuel »**

Les questions de mobilité sont au cœur des préoccupations des Français, en particulier lorsqu'il s'agit de partir en vacances. Longtemps utilisés pour les voyages en train, les billets annuels congés payés de la SNCF ont perdu de leur attractivité et sont de moins en utilisés. Ces billets, qui proposent une réduction de 25% sur un voyage en 2<sup>ème</sup> classe, font partie des tarifs sociaux imposés par l'Etat, mis en place au cours du 20<sup>ème</sup> siècle : pour les militaires, les veuves et les anciens combattants à la suite de la première guerre mondiale, pour les congés payés depuis 1936, et pour les familles nombreuses.

Ces tarifs sont de moins en moins attractifs au regard des offres tarifaires pratiquées aujourd'hui par la SNCF (cartes Avantages Famille, Jeune, Senior, Week-end, billets Prems, offres OUIGO) : la réduction s'applique en effet sur le tarif 2<sup>ème</sup> classe le plus élevé, qui est totalement déconnecté du tarif effectif du jour du voyage, établi en fonction de la demande (principe du yield management). Ces tarifs sont donc devenus illisibles et beaucoup moins avantageux pour leurs bénéficiaires potentiels.

En outre, la procédure à suivre pour les obtenir n'est pas fluide : la demande de ces billets n'est pas dématérialisée et s'effectue via un formulaire papier, auprès d'un guichet SNCF (et pas toujours accessible à proximité avec la fermeture des gares). Une simplification de ce dispositif est donc indispensable pour lui redonner du sens et devrait faire l'objet de propositions dans le cadre de la mission IGF, en cours au ministère des transports sur la question des tarifs sociaux imposés par l'Etat.

Préconisation n°15 : Moderniser le billet annuel du congés payés en appliquant un pourcentage de réduction sur le tarif du jour, et en dématérialisant la demande.

Au-delà, la mise au point par la SNCF d'une offre simple et unique (pour les billets congés payés et les familles nombreuses) attribuée sous forme de montant fixe en euros, révisable tous les 5 ans, à verser éventuellement en chèques-vacances pourrait être envisagée.

En terme de solidarité, il ne semble pas absurde de faire participer les sociétés d'autoroute, de covoiturage et de bus (Blablacar, Flixbus et Blablabus), au départ en vacances de tous. Elles bénéficient en effet de l'utilisation de leurs services et infrastructures, parfois payés en chèques-vacances (tel le Pass Libert-T sur les autoroutes).

Cette participation pourrait prendre la forme de dons : places offertes, allotements dédiés, billets charter, contribution à un fonds de dotation...

Les dons pourraient par exemple être reversés à France Vacances pour le financement des politiques sociales.

#### **Exemple :**

Lors d'une réservation en ligne d'un moyen de transport, un individu pourra verser à la plateforme sur laquelle il réserve X euros de plus que son coût de transport, dans le but de participer au départ d'un plus grand nombre de Français en vacances. Ce don sera ensuite reversé par la plateforme au Portail dédié.

Préconisation n°16 : Formaliser le principe de dons des sociétés d'autoroute, de bus et de covoiturage au bénéfice de l'aide au départ en vacances de tous, consacrer le fait que pour partir il faut aussi pouvoir arriver à destination.

## **AXE 6- FACILITER L'INVESTISSEMENT**

### **\* Communiquer sur les dispositifs d'investissement existants et les optimiser : TSI, prêt BPI Hôtellerie, dispositifs en région**

Les dispositifs existent au niveau national, comme dans les territoires : Fonds TSI, Prêt BPI Hôtellerie, dispositif d'aide à la pierre de l'ANCV, dispositif d'aide à l'investissement porté par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et dans d'autres régions... **Ils doivent faire l'objet d'un inventaire et d'une communication active pour renforcer leur visibilité et leur complémentarité : type de projets soutenu en priorité, type de structures d'hébergement concerné... Les succès et les principaux enseignements doivent être valorisés.**

**Cette communication devrait être diffusée régulièrement aux opérateurs** (lettre d'information, interventions lors de rencontres et de forums, etc.) via les réseaux régionaux de l'UNAT, d'Atout France et autres organismes fédérateurs du secteur, les Directions régionales de la Caisse des Dépôts, acteurs de proximité, dont le rôle est aujourd'hui d'assister et de guider les porteurs de projets dans leurs démarches, d'autres réseaux plus larges tels que les chambres régionales de l'ESS.

Une **plate-forme d'information en ligne** répertoriant tous les dispositifs nationaux et régionaux pourrait permettre de faire mieux connaître toutes les solutions de financement (dont les titres associatifs). L'UNAT, en qualité de tête de réseau des opérateurs du tourisme pour tous, pourrait développer cet outil.

Préconisation n°17 : Dresser l'inventaire de tous les dispositifs d'investissement existants et le communiquer sur une plateforme numérique, dans une forme qui reste à définir, afin de renforcer leur visibilité auprès des opérateurs.

### **Accompagner en ingénierie le montage de projets, notamment les petits dossiers**

Le besoin en accompagnement ressort de toutes les études menées à ce jour et des enseignements tirés des dossiers présentés au Fonds TSI, du dispositif quadripartite **Assistance Ingénierie piloté par Atout France ou d'autres dispositifs en région, qu'il s'agisse du montage de dossiers, ou d'ingénierie financière**. Les petits opérateurs en particulier ont besoin de cet accompagnement pour ne pas se sentir abandonnés. **La complémentarité des dispositifs existants (prêt BPI Hôtellerie & Fonds TSI en particulier) doit être explicitée pour créer une « culture de l'investissement »**. La question n'est pas de concevoir un outil financier supplémentaire, opération trop souvent longue et complexe, mais **d'améliorer l'accompagnement des entreprises dans leurs différents instants de vie et en fonction de leurs besoins pour mettre en place un « parcours simplifié de l'investissement »** assurerait une articulation complémentaire entre un dispositif ingénierie porté en amont par Atout France, et les solutions développées en aval par la Caisse des Dépôts, BPI, etc.

**Le dispositif quadripartite Assistance Ingénierie, en sommeil depuis 2018, devrait être relancé au niveau national**, associant les quatre membres « historiques », mais susceptible de s'ouvrir à de nouveaux acteurs.

L'accompagnement ne saurait exonérer les acteurs du secteur de faire leur mue pour répondre aux attentes des clientèles touristiques, et de faire émerger un modèle économique susceptible de dégager des recettes d'exploitation.

Préconisation n°18 : Améliorer l'accompagnement en ingénierie en créant un parcours simplifié de l'investissement et relancer le dispositif quadripartite Assistance Ingénierie au niveau national en associant les membres historiques et en l'ouvrant à de nouveaux acteurs.

## ★ Simplifier l'accès au fonds TSI et développer de nouvelles fonctionnalités

Le fonds TSI n'est pas suffisamment mobilisé à ce jour (9 projets soutenus depuis son lancement). Une nouvelle impulsion pourrait lui être donnée pour que plus d'opérateurs s'en saisissent via les aménagements suivants :

- ✿ Examiner la possibilité de diminuer les taux d'intérêt pratiqués : TSI, conçu au début des années 2010 avec des taux d'intérêt plus favorables que les taux bancaires pratiqués à l'époque, apparaît moins compétitif en 2019 alors que les prêts bancaires classiques ont baissé ;
- ✿ Simplifier les démarches avec la mise en place d'un cadre et d'un modèle type de dossier pour faciliter le montage des dossiers : les critères d'éligibilité de TSI nécessitent d'être allégés et clarifiés ;
- ✿ Envisager une adaptation plus grande aux petits opérateurs ou aux fédérations ;
- ✿ Offrir la possibilité de se porter garant comme le fait la BPI.

Préconisation n°19 : Consolider l'accès au fonds TSI en revoyant les taux d'intérêt pratiqués, en mettant en place un cadre et un modèle type de dossier et en offrant la possibilité de se porter garant.

## ★ Inciter les porteurs de projet à mobiliser d'autres sources de financement en quasi fonds propres tels que les titres associatifs, aujourd'hui peu connus et peu mobilisés

Ce dispositif de financement **facilite l'acquisition de quasi fonds propres pour les émetteurs en contrepartie de remboursements** (avec intérêts) à verser au souscripteur. Peu utilisé depuis sa création en 1985, la loi ESS de 2014 a eu pour ambition de le relancer, afin de le rendre plus attractif pour les deux parties (revalorisation du taux majoré plafond et assouplissement des échéances de remboursement par l'émetteur – délai minimal de 7 ans).

Les titres associatifs peuvent être sollicités dans le cadre de projets d'investissements : pour tous types de structures et pour tous types d'investissements.

L'accès aux titres associatifs peut être facilité par le regroupement d'associations (de taille plus restreintes) sous la forme d'un groupement d'intérêt économique. **L'UCPA qui utilise déjà les titres associatifs pourrait utilement faire bénéficier les acteurs qui le souhaitent de son expertise.**

Préconisation n°20 : Faciliter la mobilisation d'autres sources de financement en quasi fonds propres, qui pourraient être réunies dans un cercle des financeurs.

## ✿ Valoriser les aspects développement durable dans les projets d'investissement

La dimension environnementale sera de plus en plus importante pour répondre aux défis du changement climatique, ce qui justifierait d'accorder un soutien supplémentaire aux investissements vertueux. Des critères en ce sens devraient être introduits dans les dispositifs existants (aide à la pierre de l'ANCV notamment). Les rénovations devraient atteindre un certain niveau d'excellence qui serait validé par l'obtention d'un label ou d'une marque : l'écolabel européen, la marque Qualité Tourisme™.

Préconisation n°21 : Valoriser les projets d'investissement respectueux du développement durable par l'obtention d'un label ou d'une marque.

## AXE 7- REPENSER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES SOCIALES ET DU TOURISME

### ✿ Se doter d'un organe pilote des politiques sociales pour donner une nouvelle impulsion au tourisme pour tous

S'agissant des politiques sociales en faveur du départ en vacances, l'instauration d'une plateforme « France Vacances » contribuerait à donner une visibilité aux dispositifs existants. Au-delà du rôle d'information qui lui reviendrait dans le cadre de la mise en œuvre de la préconisation n°11, on peut s'interroger sur la possibilité de lui confier un rôle plus actif en matière d'orientation et de gestion de l'ensemble de ces dispositifs et de définition des politiques sociales : un organe pilote au niveau national qui intégrerait l'ANCV, dans sa composante « politiques sociales », VACAF, et toutes les aides au départ en vacances pourrait permettre de rationnaliser et de mieux articuler l'ensemble de ces dispositifs.

**Le format de cette structure, son financement, son mode de fonctionnement, ses modalités d'intervention devraient faire l'objet d'une analyse approfondie avec tous les acteurs concernés. Cette analyse pourrait conduire à plus long terme à la mise en place d'une nouvelle architecture pilotant l'ensemble de la politique Vacances en France et réunissant tous les acteurs qui interviennent en la matière.**

Préconisation n°22 : Faire de France Vacances un organe pilote d'orientation, de gestion et de définition des politiques sociales et réunissant les acteurs du tourisme pour tous.

La nature juridique de l'ANCV, établissement public industriel et commercial, la composition de son conseil d'administration et son mode de fonctionnement contraignant mérireraient d'être interrogés au vu des projets de développement portés par l'Agence, de sa capacité à augmenter significativement le volume d'émission de chèques-vacances, et par voie de conséquence à faire bénéficier de ses politiques sociales un nombre croissant de Français, et de proposer de nouveaux services qui répondent aux attentes des Français.

En particulier, la dématérialisation du chèque-vacances, projet lourd et complexe, est déterminante pour le maintien de l'attractivité du chèque-vacances et pour l'avenir des politiques sociales. Elle représente un véritable défi pour l'ANCV, appelée à changer de métier et à se transformer en plateforme de commercialisation et d'offres de services.

Les politiques sociales de l'ANCV étant grandement financées par les « perdus-périmés », il est légitime de s'interroger sur la persistance de ces perdus-périmés avec l'arrivée de la dématérialisation. L'augmentation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, du taux de commission de 1 à 2,5% perçu par l'ANCV sur les prestataires de tourisme et de loisirs, au titre du remboursement des chèques vacances, est une solution provisoire qui ne peut régler les problèmes structurels.

Le monopole d'émission dont dispose l'Agence, directement lié à la mise en œuvre des politiques sociales du tourisme, déjà questionné à plusieurs reprises dans le passé, pourrait faire partie de cette réflexion.

En ce sens, une des pistes à envisager pourrait être l'ouverture de l'émission du chèque vacances à d'autres opérateurs, tels que ceux qui produisent déjà des titres (UP, Sodexo, Edenred). Cette ouverture devrait toutefois être très encadrée. Un agrément pourrait ainsi être exigé pour pouvoir émettre du chèque vacances.

Il maintiendrait un taux de commission à l'émission identique pour tous, afin de maintenir la stabilité du taux actuel et éviter les différences de taux entre opérateurs. Une clause de revoyure pourrait être prévue par quinquennat. L'agrément devrait également garantir la permanence des politiques sociales et leur financement, sans dépendre d'une hypothétique dotation budgétaire de l'Etat, en flétrissant la part qui serait dédiée à l'action sociale, confiée à France Vacances, sur les montants perçus à l'émission comme au remboursement des chèques-vacances.

**Toute évolution devra nécessairement reposer sur ces deux principes :**

- **Ne pas déboucher sur une crise sociale à l'ANCV (pas de PSE).**
- **Assurer la permanence des politiques sociales et leur financement.**

**Préconisation n°23 : Pour pérenniser et amplifier la diffusion du chèque-vacances, et assurer le financement des politiques sociales sans dépendre d'une hypothétique dotation budgétaire de l'Etat, repenser la gouvernance de l'opérateur ANCV et la diffusion du chèque-vacances :**

- Scinder l'activité de l'ANCV (activité commerciale : diffusion du chèque-vacances ; activité sociale : politiques sociales) ;
- Ouvrir la diffusion du chèque-vacances (activité commerciale) au privé ;
- Mettre en place un agrément à respecter pour diffuser le chèque-vacances : taux de commission encadrés pour tous, selon les mêmes règles, revus tous les 5 ans ;
- Flétrir le financement de l'action sociale confiée à France Vacances ;
- Eviter tout impact sur l'emploi à l'ANCV.

## ✿ A l'échelle nationale, renforcer le portage politique du tourisme

**Plus globalement, la gouvernance actuelle du tourisme en France n'est pas satisfaisante pour un secteur qui représente plus de 7% du PIB.**

Comme le souligne le rapport d'information 2290 sur le tourisme déposé par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale et présenté par Mme Marguerite DEPREZ -AUDEBERT et M. Didier MARTIN , « Si des efforts en matière de coordination ont été réalisés ces dernières années, le tourisme souffre aujourd'hui d'une organisation administrative encore largement éclatée et d'un portage politique insuffisant. ... L'idée selon laquelle le tourisme constitue un atout immuable pour la France a longtemps été dominante. Il en découle logiquement un certain attentisme des pouvoirs publics, longtemps persuadés que le tourisme en France « marche tout seul ». La dimension intrinsèquement transversale de la politique touristique constitue une difficulté supplémentaire pour assurer un portage politique et administratif efficace. »

Le portage du tourisme par un secrétaire d'Etat et un ministre, avec deux administrations différentes (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'une part, de l'Economie et des Finances d'autre part) rend peu lisible la politique touristique et brouille la visibilité des relais institutionnels.

Observation : Rehausser le portage politique de la destination France  
à destination des Français

## CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, il semble possible de faire évoluer très positivement l'ensemble des politiques sociales en place en les rassemblant dans un outil performant qui pourrait s'appeler **France VACANCES** et qui prendrait tout son sens sur nos territoires avec la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République concernant les Maisons France SERVICES.

**Une amélioration de la lecture des droits aux vacances pour tous** avec des critères revus et corrigés pour lisser et bâtir un socle commun à toutes les CAF seraient un atout majeur également pour les opérateurs des territoires.

Le CHEQUE VACANCES très vertueux doit muter de son modèle actuel rapidement afin d'irriguer beaucoup plus, **les Français ont adopté depuis longtemps cet objet de vie du quotidien** mais beaucoup trop d'entre eux n'y ont toujours pas accès et disent clairement le regrettent.

**L'ANCV doit faire sa « petite révolution »** en s'appropriant les nouveaux outils, un développement à la hauteur des attentes des Français en s'ouvrant à travers une distribution plus massive afin de consolider ses acquis et les faire rayonner durablement.

Les politiques sociales assises sur l'émission du CHEQUE VACANCES se développeront et pourront croître seulement si la diffusion augmente massivement.

Enfin **innovons, dotons la France d'une Fondation Tourisme pour Tous** et ouvrons nous à du mécénat afin de répondre aux sollicitations des associations oeuvrant dans l'aide au départ en vacances dont nous devons sécuriser définitivement le périmètre des subventions remises en question chaque année par BERCY.

Monsieur Le Premier Ministre, je vous remercie de m'avoir confié une telle mission et je suis certaine que les préconisations faites dans ce rapport, pourront faire l'objet d'un travail interministériel afin de porter certaines d'entre elles pour que les Français trouve une réponse concernant leur pouvoir d'achat sur le sujet du départ en vacances et affirme ainsi notre volonté politique de réduire cette inégalité creusée depuis ces 30 dernières années.

## ANNEXES

---

**ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION**

**ANNEXE 2 : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA MISSION**

**ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES**

## ANNEXE 1 – LETTRE DE MISSION

*Le Premier Ministre*

- 4 3 7 / 1 9 / SG

Paris, le 13 MARS 2019

Madame la députée,

Le tourisme constitue un secteur majeur de l'économie nationale. Avec 87 millions de touristes internationaux en 2017, la France reste la première destination mondiale (en termes d'arrivées). La consommation touristique intérieure représente plus de 7 % du PIB.

Le poids des touristes internationaux dans l'économie nationale, régulièrement mis en avant lorsqu'on évoque le tourisme en France, ne doit pas faire oublier que les Français comptent pour les deux tiers du total de la consommation touristique. En 2016, toutes destinations confondues, les Français ont passé 1,105 milliard de nuitées en dehors de leur domicile, dont 887 millions en France métropolitaine.

Quoiqu'en hausse ces deux dernières années, le taux des Français partis en « vacances », c'est-à-dire partis pour des raisons personnelles au moins quatre nuits consécutives hors de leur domicile, est aujourd'hui de 64 % (selon le 15<sup>ème</sup> baromètre du cabinet Ruffour Interactif de juillet 2018) soit le même niveau qu'en 1995, après avoir atteint un point bas en 2008 (52 %). La difficulté à partir en vacances est parfois pointée du doigt par les participants au grand débat national.

La propension à partir croît avec les revenus (82 % de partants parmi les hauts revenus, 46 % parmi les bas revenus). Les jeunes (15-24 ans) et les seniors de 65 ans et plus sont ceux qui partent le moins (59 % pour les premiers, 60 % pour les seconds).

C'est pourquoi j'ai décidé de vous confier une mission destinée à identifier des pistes d'actions afin de développer le tourisme domestique pour l'ensemble des Français. Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, de Mme Agnès BAZIN, ministre des solidarités et de la santé, et de M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

....

Madame Pascale FONTENEL-PERSONNE  
Députée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

## ANNEXE 1 – LETTRE DE MISSION

2.-

En vous appuyant sur l'ensemble des acteurs institutionnels, publics, associatifs et privés qui interviennent dans le domaine du tourisme pour tous, votre réflexion pourra porter sur les moyens d'augmenter le nombre de départs des plus fragiles en vacances et de valoriser les dispositifs les plus performants.

Vous dresserez un état des lieux des réponses que peuvent apporter les acteurs en valorisant les projets innovants portés par ce secteur.

Vous réfléchirez à une réorganisation du financement du tourisme pour tous dans un contexte de diminution des subventions publiques et vous proposerez des solutions pour accompagner les entreprises du tourisme social, notamment dans leurs besoins d'investissement et d'accompagnement à la mutation de leur modèle économique.

Vous envisagerez une clarification des relations entre les acteurs qui participent au financement du départ en vacances, en particulier l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), afin de faciliter la lisibilité des dispositifs existants.

Vous inclurez dans la réflexion le tourisme durable et mettrez en lumière comment les acteurs du tourisme solidaire participent à sa mise en œuvre.

Vous pourrez vous appuyer pour ce faire sur les services du ministère de l'économie et des finances (direction générale des entreprises) et sur l'ANCV, ainsi que sur un groupe de travail que je vous charge de constituer et d'animer.

Vous me communiquerez votre rapport au plus tard le 10 septembre 2019. Les résultats de votre mission pourront être présentés lors du prochain comité interministériel du tourisme de la fin de l'année 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Édouard PHILIPPE

## ANNEXE 2 - COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA MISSION

<b>Ministère de l'Economie et des Finances</b> <b>Direction générale des entreprises</b>	<b>Madame Emma DELFAU</b> , Cheffe du service Tourisme, Commerce, Artisanat et Services, Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale des Entreprises (DGE)
	<b>Madame Marie-Odile BEAU</b> , Cheffe du bureau clientèles touristiques et qualité de l'accueil, Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale des Entreprises (DGE)
<b>Ministère des Solidarités et de la Santé</b> <b>Direction générale de la cohésion sociale</b>	<b>Monsieur Jean-François PIERRE</b> , Adjoint au chef du bureau des familles et de la parentalité, Sous-direction de l'enfance et de la famille, Service des politiques sociales et médico-sociales, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Ministère des solidarités et de la santé
<b>Ministère des Affaires Etrangères</b>	<b>Monsieur Clément LALOUX</b> , Chef de la mission tourisme, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<b>Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)</b>	<b>Monsieur Frédéric Vigouroux</b> , Président du conseil d'administration de l'ANCV  <b>Madame Dominique KTORZA</b> , Directrice des politiques sociales de l'ANCV
<b>Union nationale des associations du tourisme et de plein air (UNAT)</b>	<b>Madame Michelle DEMESSINE</b> , Présidente de l'UNAT  <b>Monsieur Simon THIROT</b> , Délégué général de l'UNAT
<b>VVF Villages</b>	<b>Madame Martine PINVILLE</b> , Présidente de VVF Villages  <b>Madame Rebecca MEYER-SZLAMOWICZ</b> , Directrice des relations institutionnelles de VVF Villages
<b>Vacances Ouvertes</b>	<b>Monsieur Marc PILI</b> , Délégué général de Vacances ouvertes
<b>Vacances &amp; Familles</b>	<b>Dominique Macaire</b> , Président national de Vacances et Familles  <b>Monsieur Mebarek KARAR</b> , Délégué général de Vacances & Familles

<b>Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)</b>	<b>Madame Laetitia VIPARD</b> , Responsable du pôle Famille, Enfance, Jeunesse, direction des Politiques Familiale et Sociale CNAF
<b>Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)</b>	<b>Madame Magalie RASCLE</b> , directrice de du développement sanitaire et social CCMSA  <b>Anne BODIN</b> , Responsable Département Accompagnement et Développement Social CCMSA
<b>Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)</b>	<b>Madame Frédérique GARLAUD</b> , directrice de l'action sociale CNAV
<b>Tourisme et Territoires</b>	<b>Madame Véronique RIVRON</b> , Secrétaire générale de Tourisme et Territoires

## ANNEXE 3 – LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

*Jeudi 28 mars 2019*

- **Ministère de l'Economie et des Finances, direction Générale des Entreprises** – Mme Emma DELFAU, cheffe du service Tourisme, Commerce, Artisanat et Services, M. Olivier LACOSTE, adjoint sous-directeur à la sous-direction du tourisme et Chef du bureau de la compétitivité et développement des activités touristiques, et Mme Marie-Odile BEAU, Cheffe du bureau Clientèles touristiques et qualité de l'accueil.

*Mercredi 3 avril 2019*

- **Agence Nationale du Chèque Vacances** – M. Frédéric VIGOUROUX, Président du conseil d'administration, M. Philippe LAVAL, Directeur général, Mme Laurence DERMENONVILLE, Directrice déléguée, et de M. Gautier GEIBEN, Secrétaire.

*Jeudi 4 avril 2019*

- **Union Nationale des Associations de Tourisme et plein air** – Mme Michelle DEMESSINE, Présidente et M. Simon THIROT, Délégué général.

*Mercredi 10 avril 2019*

- **Vacances et Familles** – M. Mébarek KARAR, Délégué général, M. Dominique MACAIRE, Président national et M. Jean BODIN, Responsable de l'antenne départementale Sarthe-Mayenne.
- **VVF Villages** – Mme. Rebecca MEYER- SZLAMOWICZ, Directrice des relations institutionnelles.
- **Fédération Nationale de l'Hôtellerie en Plein Air** – M. Nicolas DAYOT, Président, et M. Nicolas BOUVIER, chargé des relations extérieures.

*Jeudi 11 avril 2019*

- **Vacances Ouvertes** – M. Marc PILI, Délégué général, et M. Patrick BRAULT, membre du bureau, ancien Président.

*Mardi 14 mai 2019*

- **Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air** – M. Alain CHRISNACHT, Président, et M. Guillaume LEGAUT, Délégué général.

*Mercredi 15 mai 2019*

- **CNAF** – Mme Patricia CHANTIN, Responsable des relations parlementaires, et Mme Laetitia VIPARD, experte du sujet action sociale.
- **CNAV** – Mme Frédérique GARLAUD, Directrice action sociale.
- **MSA** – Mme Magalie RASCLE, Directrice action sociale.

- **Caisse des Dépôts et Consignations** – M. Christophe DES ROSEAUX, Directeur des investissements Tourisme Loisirs Culture, M. Stéphane MAUDUIT, Responsable d'investissements, et M. Philippe BLANCHOT, Directeur des relations institutionnelles.

*Mardi 21 mai 2019*

- **Airbnb** – Mme Juliette LANGLAIS, Directrice des relations institutionnelles, et M. Jean BARYLA, Responsable de la Communauté Airbnb à Paris et en Ile-de-France.
- **Atout France** – M. Philippe MAUD'HUI, Directeur de l'ingénierie et du développement, M. Philippe ROUX, chargé de mission hébergements, et Mme Claire MERCIER, chargée de mission.

*Mercredi 22 mai 2019*

- **Resto du Cœur** – Mme Soraya SAIT, responsable de l'activités accès aux vacances, et Mme Françoise REMONDIERE, administratrice nationale.
- **Petits Frères des Pauvres** – M. Alain VILLEZ, Président, M. Philippe WYPYCH, Coordinateur national vacances, et M. Grégoire FOUSSE, assistant de direction.
- **ATD Quart Monde** – Mme Jacqueline DONEDDU.
- **Secours Populaire** – Mme Dominique DESARTHE, membre du Bureau, Mme Aline GRILLON, membre du Comité national, et M. Mathieu HUMBERT, directeur des relations et ressources institutionnelles.

*Mardi 4 juin 2019*

- **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse** – M. David LE CARRE, Délégué général.
- **Ligue de l'Enseignement** – M. Johann OLIVIER, directeur du service vacances.
- **FIAP** – M. Guillaume MOUSSET, Directeur Marketing & Développement.
- **Ethic Etapes** – M. Jean-François SIMON, Délégué général.
- **Maison Internationale de la Jeunesse et des Etudiants** – M. Rémy VERNAY, Délégué général.
- **Ligue Française des Auberges de Jeunesse** – Mme Elisabeth WAGEMAKE, Vice-Présidente.

*Mercredi 5 juin 2019*

- **Destination Partage** – M. Jean-Pierre BAUVE, Directeur délégué.

*Jeudi 6 juin 2019*

- **Organisation Internationale du Tourisme Social** – M. Jean-Marc MIGNON, Président d'honneur, M. Charles-Etienne BELANGER, Directeur, et M. Yves GODIN, Secrétaire général.
- **20/06/2019 : déplacements dans les PO et rencontre publique**
- **21/06/2019 : déplacement dans l'Hérault et rencontre publique**

*Mercredi 26 juin 2019*

- **Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse** – Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, Conseillère Jeunesse en charge des relations internationales de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
- **Agence Nationale du Chèque Vacances** – Conseil d'administration.
- **ANCAV** – M. Alain BARBIER, Président.
- **Collectif Confédéral Activités Sociales et Culturelles CGT** – M. Douniaze ZAOUCHE.
- **CSE Safran Aircraft Engines** – M. Didier LE BARZE.
- **CE Aéroport de Paris** – M. Jean-Marc VALLALTA, Membre du Bureau.
- **CCAS** – M. Nicolas CANO, Président.
- **CSE Michelin** – M. Michel DESORMIERE, Secrétaire général, et M. Maxence CORDONNIER, doctorant chargé de mission vacances.
- **Jeunesse en Plein Air** – M. Jacques DURAND, Président, Mme Anne CARAYON, Directrice Générale, et Mme Elise ROINEL, Responsable du Plaidoyer.
- **France Alliance Tourisme** – M. Sven BOINET, Président et Directeur Général d'Accor, et Mme Leslie RIVAL, Secrétaire général

*Mercredi 3 juillet 2019*

- **Haut-commissariat aux retraites** – M. Jean-Luc IZARD, Directeur de cabinet de Monsieur le Haut-Commissaire.

*Vendredi 5 juillet 2019*

- **Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse** – M. Gabriel ATTAL, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et Mme Marie DUTERTRE, Conseillère de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

*Lundi 8 juillet 2019*

- **Ministère de l'Economie et des Finances** – M. Mathieu LEFEVRE, conseiller parlementaire, Mme Pauline HODILLE, conseillère comptes sociaux, et M. Florian COLAS, conseiller prélevements fiscaux et sociaux.
- **Ministère des Solidarités et de la Santé** – Mme Margaux BONNEAU, conseillère parlementaire, et M. Clément LACOIN, conseiller budget.

*Mercredi 10 juillet 2019*

- **Cap France** – M. Damien DUVAL, Directeur général.
- **Vacances Bleues** – M. Nicolas DECHAVANNE, Directeur général.
- **Azureva Vacances** – M. Jean POLCHOY, Directeur général.
- **Ligue de l'Enseignement** – M. Johann OLIVIER, directeur du service vacances.

*Mardi 16 juillet 2019*

- **Vinci** – M. Jean-Vianney D'HALLUIN, Directeur des Concessions Cofiroute, M. Marc BOURON, Directeur général de Cofiroute, Directeur général adjoint de VINCI Autoroutes.

- **Flixbus** – M. Olivier DECARD, Directeur des relations institutionnelles.
- **BlaBlaCar** – Mme Laure Wagner, Porte-Parole et membre de l'équipe fondatrice.

*Mercredi 17 juillet 2019*

- **ANETT** – Mme Géraldine LEDUC, Présidente, et M. Simon LEBEAU, chargé de mission d'études.
- **Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** – M. Mathias LAMARQUE, Sous-directeur de l'éducation populaire.

*Jeudi 18 juillet 2019*

- **CRT Auvergne Rhône-Alpes** – Mme Muriel ANTONIOTTI, Pôle montagne, art de vivre et hébergements touristiques.
- **SNCF** – M. Stéphane RAPEBACH, directeur général de OUIGO, Mme Frédérique PASQUIER SKREIKES en charge du Marketing SNCF Voyages, et Laurence NION, conseillère parlementaire de SNCF.

*Mardi 23 juillet 2019*

- **CFDT** – M. Thierry CADART, Secrétaire National Vacances Tourisme.

*Mercredi 24 juillet 2019*

- **Sodexo** – M. François PODEUR, Directeur Général, et M. Olivier Mercier, Directeur des Affaires Financières.
- **Edenred** – M. Julien TANGUY, Directeur général, M. Nicolas HERBRETEAU, Directeur des affaires publiques, et Mme Laurene FERRAN, consultante.
- **UP** – M. Gweltaz FRIGOUT, directeur affaires publiques et engagements.
- **Agirc-Arcco** – M. François Xavier SELLERET, Directeur général, et M. Jean-Luc JAMMET, Direction de l'Action sociale.
- **CNAV** – M. Gérard RIVIERE, Président du Conseil d'administration, et M. Sébastien MONIE, Directeur de cabinet.

## Remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif.

Tout d'abord, je remercie **Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe** pour l'honneur de m'avoir confié une mission aussi primordiale que de faire partir le plus grand nombre de nos concitoyens en vacances. Au-delà d'être une fierté, je suis reconnaissante pour la confiance qu'il m'a accordée.

De la même manière, j'aimerais remercier l'ensemble des Ministres et des services associés à cette mission qui ont veillé au bon déroulement de cette mission. À commencer par **M. Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, **M. Bruno LEMAIRE**, ministre de l'Économie et des Finances, **Mme Agnès BUZYN**, ministre des solidarités et de la santé, **M. Jean-Baptiste LEMOYNE**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que le Ministre de l'Education Nationale et le secrétaire d'Etat, **Jean Michel BLANQUER et Gabriel ATTAL**.

Je tiens particulièrement à remercier **Marie-Odile BEAU, Emma DELFAU et Dimitri GRYGOWSKI** de la sous-direction du Tourisme de la DGE pour leur appui et précieux conseils tout au long de la composition de ce rapport.

J'exprime également mes remerciements à l'ensemble des personnalités et des entités associées au sein du groupe de travail. À savoir, **l'UNAT, l'ANCV, Vacances ouvertes, Vacances & Familles, la CNAF, la CNAV, la MSA et Tourisme et Territoires**. Leur disponibilité, leur proposition, leur positionnement ont été un bel atout.

Enfin, je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont acceptés de se plier à l'exercice de l'audition. En partageant votre expérience vous nous avez éclairé dans l'écriture de ce rapport. Votre participation a grandement permis d'enrichir le débat

Pascale Fontenel-Personne  
Députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Sarthe

# Mission Tourisme pour tous

## Pascale FONTENEL-PERSONNE

Députée de la 3e circonscription de la Sarthe  
Assemblée nationale  
01 40 63 76 57  
126, rue de l'Université  
Paris 75007

